

RAPPORT D'ACTIVITÉS DE L' USAGMA 2022

Union des syndicats
d'aménagement
et de gestion des
milieux aquatiques



LE MOT DU PRÉSIDENT



Face aux objectifs de la Directive Européenne Cadre sur l'Eau (DCE), la France tente de pallier son retard sur la qualité hydromorphologique et physico-chimique de ses cours d'eau.

Les contrats spécifiques d'animation technique des rivières et bassins versants de l'Union des syndicats de l'Aisne s'inscrivent dans une démarche de préservation et d'amélioration de la ressource en eau et des milieux naturels (aquatiques et humides), conformément aux objectifs fixés par la DCE et le SDAGE.

Pour le bassin de la Seine, le département de l'Aisne est parcouru par 600 kilomètres de rivières de 1ère catégorie et 2 500 kilomètres de rivières de 2ème catégorie et canaux. Le réseau hydrographique est composé des vallées de l'Oise et de ses affluents principaux (l'Ailette et la Serre) au nord du département, de la vallée

de l'Aisne au centre et de la vallée de la Marne au sud. Il existe également quelques rivières salmonicoles dans la Thiérache (l'Artoise, le Gland, le Ton) coulant au coeur de la forêt de Saint-Michel, et dans la vallée de la Marne (la Dhuis, le Dolloir, le Surmelin...).

La majorité des syndicats et collectivités axonaises intervenant dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques est adhérente à l'Union des syndicats d'aménagement et de gestion des milieux aquatiques.

L'Union met à disposition de ses adhérents une équipe d'animateurs milieux aquatiques opérationnels par secteur et trois animateurs dédiés à la thématique de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols à l'échelle des bassins versants.

Yves LEVEQUE,
Président de l'Union des syndicats

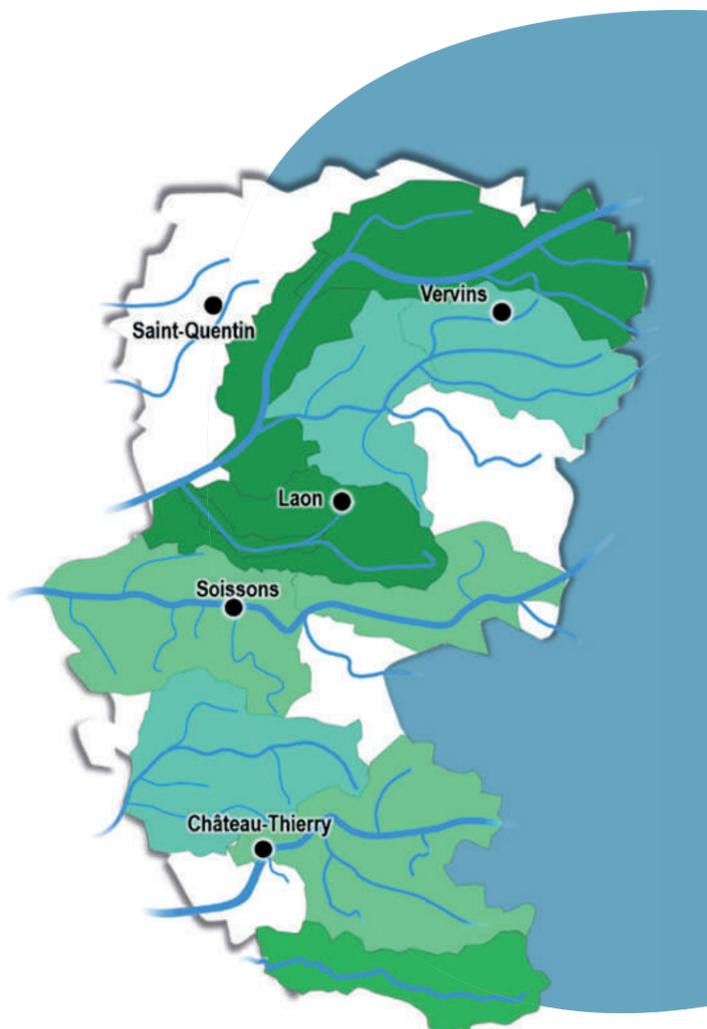
PRESENTATION DE L'UNION DES SYNDICATS (USAGMA)

L'Union des syndicats (USAGMA) a été créée par arrêté préfectoral du 17 juin 1994 et regroupait à l'origine les syndicats intercommunaux de rivière Oise amont, de la Vallée de la Serre et des Vallées de l'Ardon et de la Moyenne Ailette afin de mutualiser leurs moyens administratifs et techniques pour la mise en œuvre d'une gestion intégrée des milieux aquatiques sur leurs territoires.

Aujourd'hui, l'Union compte 14 adhérents dont 10 syndicats mixtes, un syndicat intercommunal, une association syndicale autorisée et une EPCI et propose un service d'assistant à maîtrise d'ouvrage avec un volet administratif et un volet technique.

Avec l'introduction de la GEMA (Gestion des Milieux Aquatiques), elle apporte également un volet animation et sensibilisation.

Au-delà des projets sur les milieux aquatiques, l'USAGMA a également une équipe dédiée à la thématique de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols à l'échelle des bassins versants.



14 structures adhérentes

2900 km de rivières

4 110 km² de bassin versant

Plus de **500** communes sur **4 départements**

LES ADHÉRENTS DE L'USAGMA

Depuis l'introduction de la GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention contre les Inondations), les adhérents de l'Union de type syndicat mixte sont amenés à mettre en place différentes actions d'études ou de travaux :

- 1.** L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- 2.** L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal à ce lac ou à ce plan d'eau ;
- 3.** La prévention contre les inondations ;
- 4.** La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.



Liste des adhérents

Syndicat du bassin versant de l'Oise amont

Syndicat du bassin versant de l'Oise aval axonaise

Syndicat du bassin versant amont de la Serre et du Vilpion

Syndicat du bassin versant de la Serre aval

Syndicat du bassin versant de l'Ardon Ailette

Association Syndicale Autorisée de la Basse Ailette

Syndicat du bassin versant de l'Aisne axonaise non navigable

Syndicat du bassin versant de l'Aisne navigable axonaise

Syndicat du bassin versant de l'Ourcq amont et du Clignon

Syndicat du bassin versant Marne et Surmelin

Syndicat intercommunal d'aménagement du Ru de Nesles

Syndicat du bassin versant du Petit Morin amont

Communauté d'agglomération de la Région de Château-Thierry

Conseil départemental de l'Aisne

LES ÉLUS DE L'USAGMA

L'Union des syndicats est administrée par un comité syndical composé de 28 titulaires et 28 suppléants désignés par chaque adhérent. Le bureau syndical est composé du président, de 2 Vice-présidents et 3 membres.

Membres du bureau syndical



Le Président
M. Yves LEVEQUE



1er Vice-Président
M. Nicolas GERAULT



2ème Vice-Présidente
Mme Béatrice LEBEL



Membre du bureau
M. Hubert COMPERE



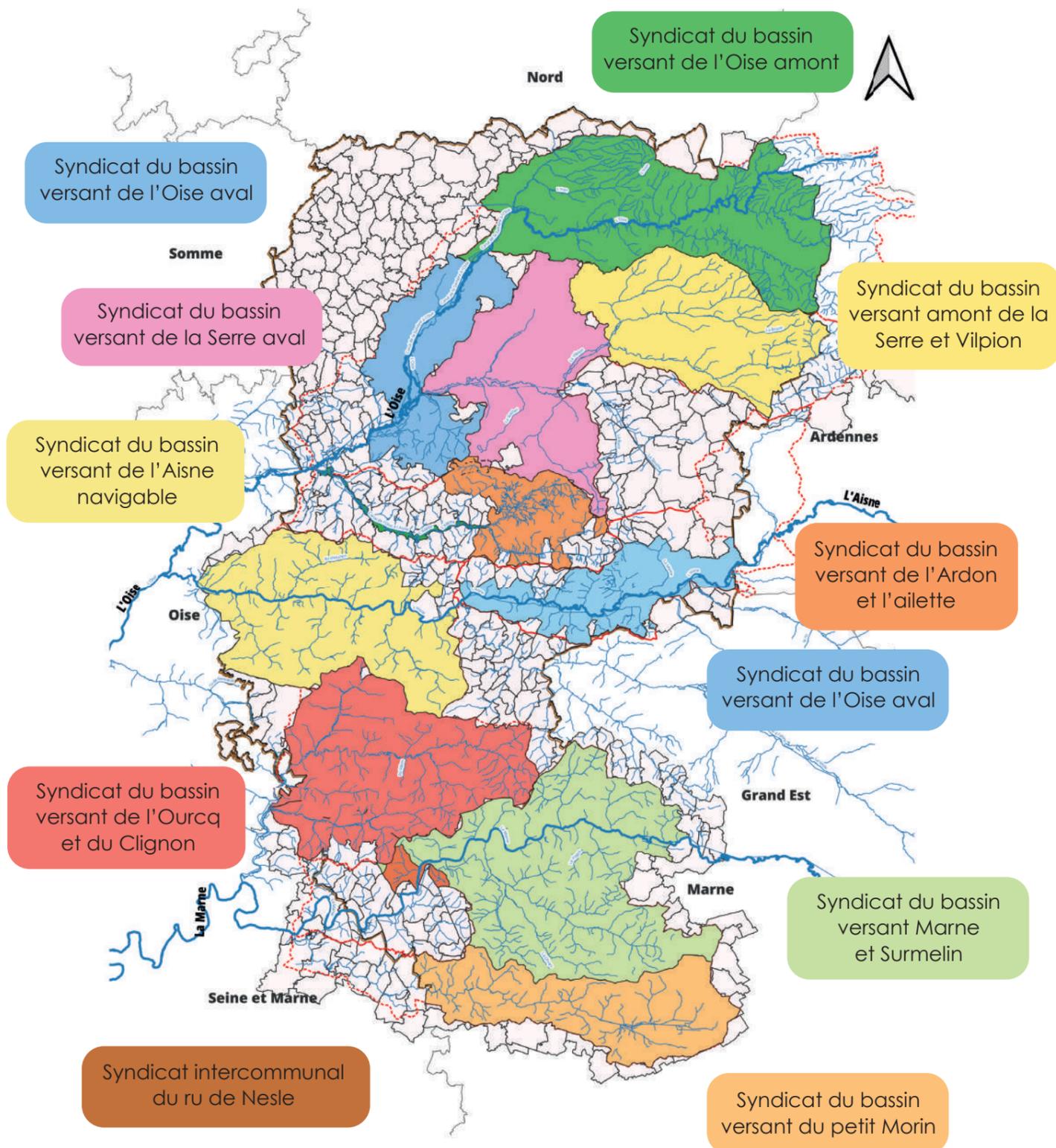
Membre du bureau
M. Bernard BAILLEUL



Membre du bureau
M. Patrice LEROUX

Adhérents	Titulaires	Suppléants
Oise amont	Patrick DUMON Bernard BAILLEUL	Patrick DELAMOUR Jean-Jacques THOMAS
Oise aval axonaise	Thierry DESMAZES Maurice THUET	Vincent CARMELLE Jean-Michel MACHU
Serre et Vilpion	Jean-Luc LEFEBVRE Joël LORFEUVRE	Jean-François PAGNON Damien YVERNEAU
Serre aval	Hubert COMPERE Francis CARPENTIER	Benoît BUVRY Sylvain HOLL
Ardon Ailette	Béatrice LEBEL Gilbert MONCOURTOIS	Francis LEAUTE Martine BRICOT
ASA Basse Ailette	Patrice LEROUX Jacques MARTIN	Henri SMORAG Francis MARTIN
Aisne non navigable	Rémy GILET Maurice DELAITRE	Geneviève HERMET Philippe RASERO
Aisne navigable axonaise	Nicolas GERAULT Benoît DAVIN	Franck SUPERBI Roger WILLAUME
Ourcq amont et Clignon	Yves LEVEQUE Philippe MARCHAL	Elisabeth CLOBOURSE Didier FERNANDEZ
Marne et Surmelin	Claude JACQUIN Jean-François MOUSSY	Nicolas DIEDIC Eric MANGIN
Ru de Nesles	Jean-Luc MAGNIER Michel HOERTER	Patrick MALEZE Patricia MAILLET
Petit Morin	Alain MOROY Etienne DHUICQ	Maurice LOMBARD Philippe DE VESTELE
CARCT	Gérard BRICOTEAU Françoise FERNANDEZ	Alain ARNEFAUX Jean-Luc GRANSON
Conseil départemental de l'Aisne	Jean-Pierre LOCQUET Pascal TORDEUX	François RAMPENBERG Michèle FUSELIER

LE PÉRIMÈTRE DES SYNDICATS ADHÉRENTS À L'UNION DES SYNDICATS DES SYNDICATS



L'ÉQUIPE TECHNIQUE ET ADMINISTRATIVE

Grâce à l'ensemble de ses compétences, l'Union des syndicats apporte une assistance particulière auprès des élus, qui bénéficient régulièrement d'informations réglementaires, administratives, comptables et techniques.

Elle met à disposition de ses adhérents un service administratif et technique afin de les épauler dans leur fonctionnement et la mise en œuvre de leurs projets d'aménagement de cours d'eau et de lutte contre le ruissellement et l'érosion.

Service administratif

Sonia MAILLET
Responsable administrative
Référente classe d'eau
Tél : 06 58 98 76 47
Mail : s.maillet@griv.fr

Marina GUARDA
Secrétaire en alternance

Service milieux aquatiques

Jonathan LARGET
Responsable milieux aquatiques
Animateur milieux aquatiques
Tél : 06 64 89 92 54
Mail : j.larget@griv.fr

Wilfried KOUEVI
Animateur milieux aquatiques
Tél : 07 85 21 12 51
Mail : w.kouevi@griv.fr

Nicolas PAUTROT
Animateur milieux aquatiques
Tél : 06 64 96 10 62
Mail : n.pautrot@griv.fr

Elie VRIGNAUD
Theau BRASSEUR
Animateur milieux aquatiques
Tél : 06 64 92 61 84
Mail : e.vrignaud@griv.fr
Mail : t.brasseur@griv.fr

Service ruissellement / Erosion

Marie DWORNIK
Responsable ruissellement érosion
Animatrice Bassin Versant
Tél : 06 59 02 91 93
Mail : m.dwornik@griv.fr

François HINAULT
Animateur Bassin Versant
Tél : 07 85 21 13 37
Mail : f.hinault@griv.fr

VALEURS ET CONVICTIONS DE L'USAGMA

Les valeurs et engagements
que nous honorons auprès de
nos adhérents et partenaires :

Proximité

Les agents et les élus développent des Relations de proximité avec le territoire en favorisant les échanges locaux ainsi que leur connaissance du terrain.

Disponibilité et réactivité

Les agents et les élus de l'USAGMA, forts de la mission de service qui leur incombe et garants de la qualité de leurs missions, se tiennent à l'écoute des adhérents et des partenaires de l'Union.

Expertise

L'USAGMA garantit l'apport d'expertise ainsi qu'un accompagnement technique et administratif au travers de propositions et de conseils.

Communication

Toutes les actions de l'Union font l'objet de communications aux intéressés. L'information est la meilleure garantie d'une relation de confiance.

Sensibilisation

Au travers des services rendus, les agents et les élus de l'Union exercent une mission de sensibilisation aux problématiques cours d'eau/érosion mais également aux enjeux environnementaux auprès de leurs interlocuteurs.



Les valeurs qui nous animent
au quotidien et qui font la
qualité de l'offre de service
de l'USAGMA :

La bienveillance entre les agents et avec les différents interlocuteurs

La qualité des échanges doit permettre une compréhension des aspirations collectives et individuelles dont la prise en compte, quand elle est possible, est la clé d'une relation professionnelle bienveillante.

La co-construction et la recherche du consensus

L'Union attachée à la logique de mutualisation, anime des instances de concertation régulière avec les adhérents.

L'effort de cohésion interne et la bonne humeur réglementaire

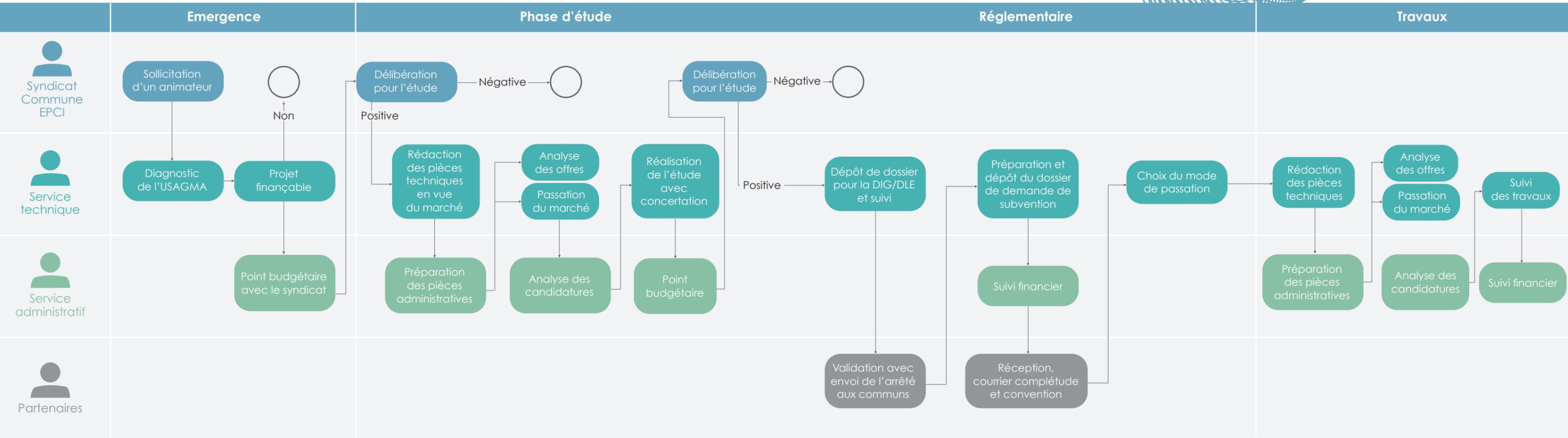
L'entente entre les collaborateurs et leur plaisir à venir au travail sont des indicateurs de Qualité de Vie au Travail nécessaires au développement de l'Union mais sont également les garants de leur épanouissement personnel et de la qualité des services rendus.

La solidarité et la complémentarité des agents et des services

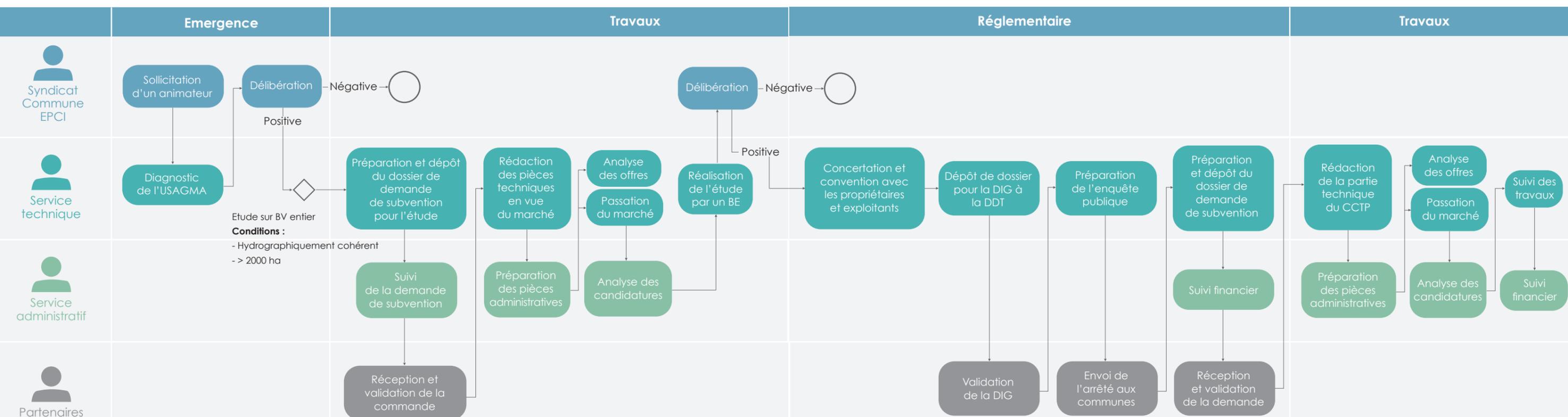
L'entraide et le soutien notamment sur les sujets « bassin versant » font l'efficacité et la richesse de l'expertise de l'USAGMA.

FONCTIONNEMENT DES ADHÉRENTS

Processus de lancement des Projets Milieux Aquatiques

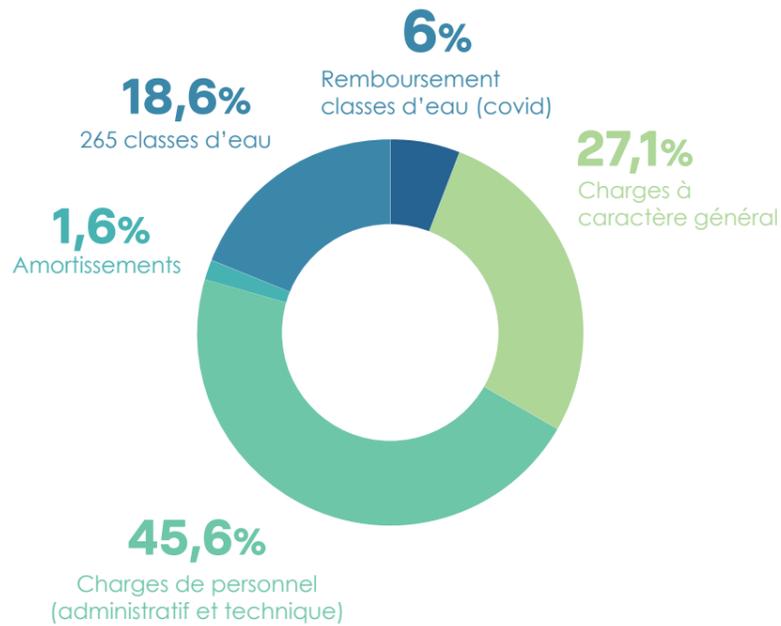


Processus de lancement des Projets Ruissellements-Erosion



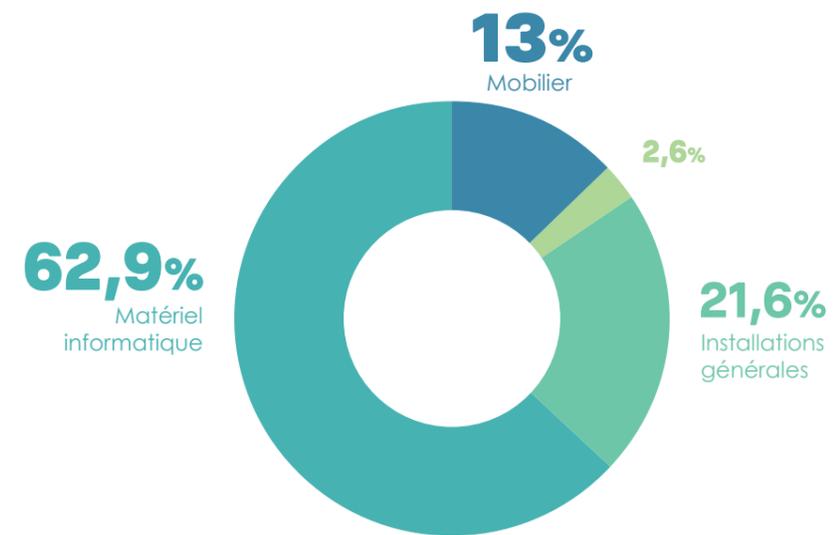
LE COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement



Les charges réelles, excluant les opérations d'ordre budgétaire atteignent 794 K€ contre 612 K€ en 2021. Le taux de consommation des crédits réels votés s'élève à 81 % (contre 90% en 2021). Les charges générales (chapitre 011) s'établissent au montant de 130 K€ pour 103 K€ en 2021. L'augmentation s'explique par la mise en place d'un audit et le recrutement d'un avocat. Les charges de personnel (chapitre 012) sont à hauteur de 440 K€ contre 395 K€ en 2021. L'effectif en 2022 atteint 7 ETP.

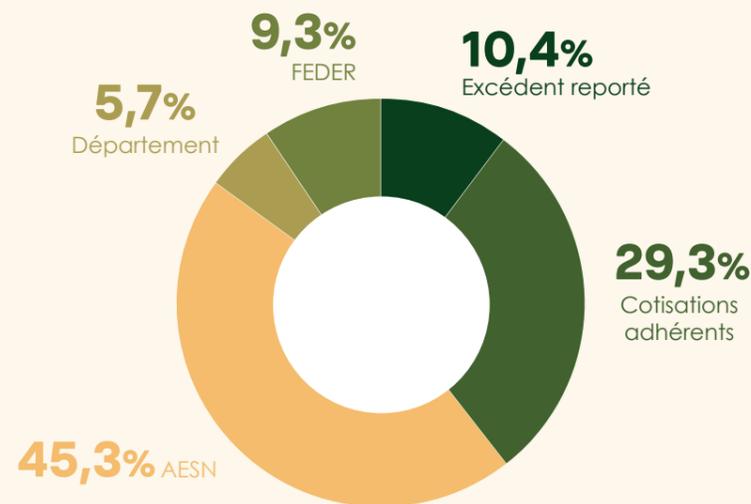
Répartition des dépenses réelles d'investissement



Elles se sont élevées à 2 654 € en 2022 contre 11 227 € en 2021 et concernent principalement de l'achat de matériel de bureau et de l'agencement divers.

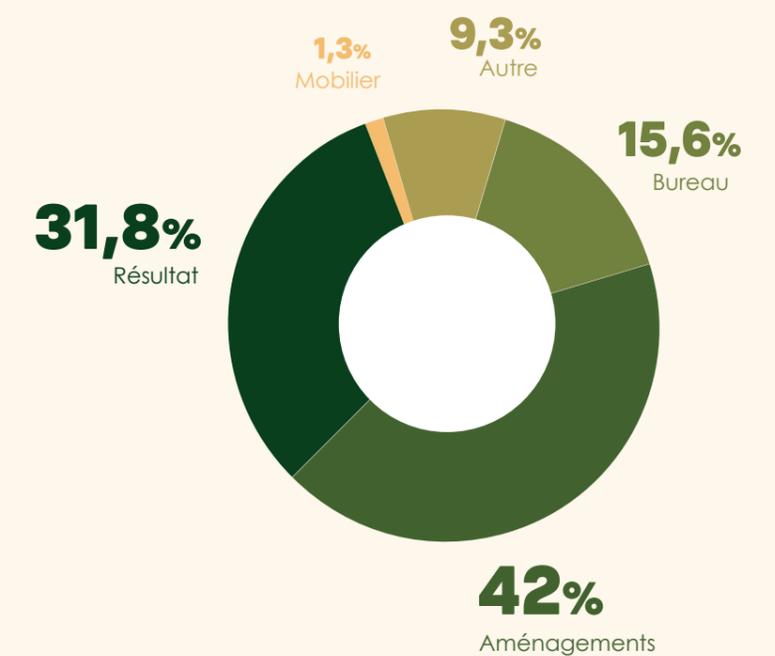
Répartition des recettes réelles de fonctionnement

Elles atteignent 733 K€ contre 600 K€ en 2021 sans prendre en compte le résultat antérieur reporté et les opérations d'ordre budgétaire. Elles incluent les contributions des membres, les subventions par le conseil départemental de l'Aisne et l'Agence de l'eau Seine Normandie pour les postes d'animation. Et inclus également les recettes perçus pour les classes d'eau des écoles du département se situant dans le bassin de l'AESN et pour les-quelles nous sommes le relai départemental. Par ce biais, nous percevons 140 € de subvention par classe propre à l'Union. Chaque année, le nombre de classes augmente pour atteindre 260 en 2022.



Répartition des recettes réelles d'investissement

Elles se constituent principalement par le résultat antérieur reportés et les opérations d'ordre budgétaire pour atteindre 23 136 € en 2022 contre 19 181 € en 2021.



BILAN DE L'ACTIVITÉ 2022 PAR ADHÉRENT



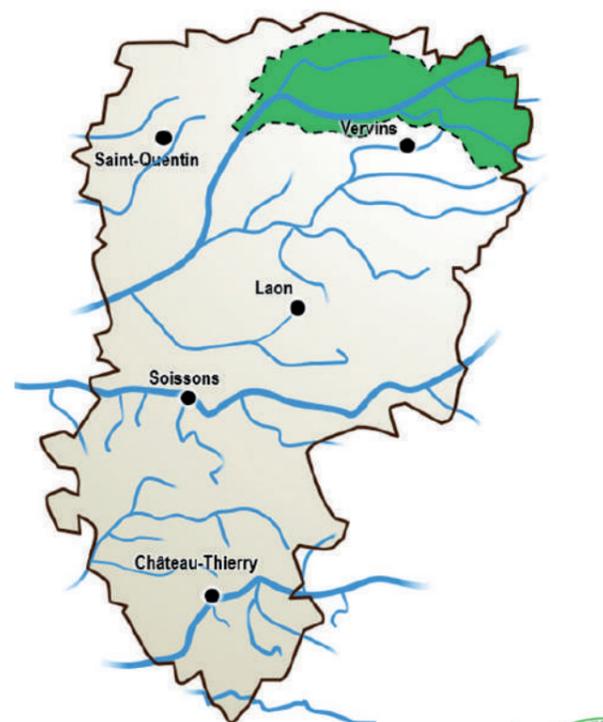
LE SYNDICAT DU BASSIN VERSANT DE L'OISE AMONT

Présentation du syndicat

Lors de sa création, le Syndicat du bassin versant de l'Oise amont avait pour objectif principal de limiter l'impact des inondations en restaurant les cours d'eau et les fossés existants. Très rapidement, ses missions ont évolués vers une gestion globale des rivières, afin de répondre aux objectifs fixés par la Directive cadre de l'eau. Dans ce contexte, le syndicat de l'Oise amont a décidé d'entreprendre de nombreux travaux de renaturation et de restauration de la continuité écologique.

Le syndicat du bassin versant de l'Oise Amont intervient sur :

- 90 communes réparties sur 4 communautés de communes
- 800 km de cours d'eau sur 720 km²
- Equipe de 3 agents
- **Président : DUMON Patrick**



Diagnostic écologique et étude de faisabilité de restauration de la continuité écologique sur l'Oise au Pas Bayard



Contexte : Le barrage du Pas-Bayard est situé sur la rivière Oise à Hirson au cœur de la forêt. Ce barrage et sa retenue sont le reliquat d'un moulin puis d'installations à caractère industriel utilisant la force de l'eau. Ce barrage est un obstacle majeur à la continuité écologique sur la rivière Oise, puisqu'à cet endroit la rivière est classée en catégorie salmonicole avec la présence, en outre, de truites fario dont la population de Thiérache est particulièrement intéressante. La suppression de cet ouvrage permettrait de rétablir la continuité écologique sur plus de 7 km sur l'Oise et sur plus de 10 km en y ajoutant les petits affluents fo-

restiers, propices aux zones de reproduction.
Objectif : La masse d'eau Oise (de la source au Gland) [FRHR172] est passée d'un état écologique médiocre en 2016 à un état écologique moyen en 2019 par déclassement sur des critères biologiques (IBD et I2M2). De manière à poursuivre cette dynamique, ce projet a pour but de décloisonner 6.5 km de l'Oise et d'effacer un ouvrage ayant un effet bief sur plus d'1 km.

Assistant Maître d'ouvrage : USAGMA
Maître d'œuvre : Stream and River (Lot 1 : Diagnostic écologique via un état des lieux) et CE3E (Lot 2 : Restauration de la continuité écologique au droit de l'ouvrage du Pas-Bayard)
 Montant de l'étude (en € HT) : 146 161.50 €
Taux de subvention : 80% (Agence de l'eau Seine-Normandie) + 20% (FEDER)
État d'avancement : Démarrage des Phases 1 des 2 lots : Inventaire des habitats, de la faune et de la flore & État des lieux et diagnostic de l'Oise et de l'étang.

BILAN D'ACTIVITÉ 2022 OISE AMONT



Opérations menées en 2022

Opérations	Montant en euros
Dossier d'autorisation Loi sur l'eau / Déclaration d'Intérêt Général et suivi de la procédure réglementaire Phase 1 : Rédaction du dossier d'autorisation Loi sur l'eau et de la déclaration d'intérêt général - SOM Rhône Alpes	11 200 €
Diagnostic écologique et étude de faisabilité de restauration de la continuité écologique sur l'Oise au Pas Bayard LOT 1 : Diagnostic écologique via un état des lieux de la situation actuelle Phase 1 : Inventaire des habitats, de la faune et de la flore - Stream and River LOT 2 : Restauration de la continuité écologique au droit de l'ouvrage du Pas-Bayard - Phase 1 : Etat des lieux et diagnostic - CE3	LOT 1 : 23 950 € LOT 2 : 22 011,50 €
Restauration et renaturation du ru des Fonds LOT 1 : Travaux en cours d'eau - C.G.C.R. LOT 2 : Débroussaillage, abattages, plantation et mise en défens - Mascitti	LOT 1 : 82 250 € LOT 2 : 45 290 €
Projet de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur le bassin versant du Noirrieu — Reprise du conventionnement	/
Étude de restauration de la continuité écologique des rus de l'étang Polliart et Bois Carbonnet - Phase 1 : État des lieux et diagnostic - CARICAIE	8 697,50 €

Déclaration d'Intérêt Générale (DIG) de l'Oise amont

Contexte : En 2022, la DIG a passé la phase de régularité ; c'est-à-dire que le dossier est administrativement complet. Sur l'année, plusieurs allers-retours ont été fait entre le Syndicat et la DDT lors de la phase de complétude ; une phase qui développe le volet technique des opérations. Une DIG répond à quatre objectifs :

- Permettre l'accès aux propriétés privées riveraines ;
- Justifier la dépense de fonds publics sur des terrains privés ;
- Eventuellement faire participer les riverains aux travaux ;
- Réaliser des travaux d'entretien, restauration, renaturation sur un linéaire relativement important pour assurer une gestion globale et cohérente des milieux.

Objectif : La masse d'eau Oise (de la source au Gland) [FRHR172] est passée d'un état écologique médiocre en 2016 à un état écologique moyen en 2019 par déclassement sur des critères biologiques (IBD et I2M2). De manière à poursuivre cette dynamique, ce projet a pour but de décloisonner 6.5 km de l'Oise et d'effacer un ouvrage ayant un effet bief sur plus d'1 km.

Assistant Maître d'ouvrage : USAGMA
Maître d'œuvre : SOM Rhône Alpes
Montant de l'étude (en € HT) : 13 500 €
Taux de subvention : 80% (Agence de l'eau Seine-Normandie)



Restauration et renaturation du ru des Fonds

Contexte : Le bassin versant du ru des Fonds est soumis à des problèmes récurrents de ruissellement et d'érosion. Face à ce constat et au risque important sur les communes de Lesquielles-Saint-Germain et Villers-les-Guise, le syndicat a commandé une série de deux études pour l'élaboration et la conception d'un projet d'aménagement de maîtrise de l'érosion et du ruissellement sur le bassin versant du ru des Fonds. Les travaux sur la maîtrise du ruissellement et de l'érosion étant terminés, le cours d'eau va désormais être restauré et renaturé sur environ un kilomètre.

Objectif : La masse d'eau Ruisseau des Fonds [FRHR176-H0048000] est passée d'un état écologique moyen en 2016 à un état écologique mauvais en 2019 par déclassement sur des critères Biologiques (I2M2) et physico-chimique (PO43-, P, NH4+). De manière à freiner cette détérioration, ce projet a pour but d'améliorer l'état écologique (hydromorphologie, physico-chimie et biologie), d'améliorer la capacité autoépuration du cours d'eau, de recréer des faciès d'écoulements diversifiés pour di-

versifier les habitats aquatiques et favoriser la biodiversité et d'améliorer les potentialités piscicoles du secteur.

Assistant Maitre d'ouvrage : USAGMA

Maitre d'œuvre : ECAA

Entreprises : C.G.C.R (Lot n°1 : Travaux en cours d'eau) et Mascitti (Lot n°2 : Débroussaillage, abattage, plantation et mise en défens)

Montant de l'étude (en € HT) : 130 015 €
Taux de subvention : 80% (Agence de l'eau Seine-Normandie)

Travaux réalisés en 2022 :

- Dégagement des emprises et entretien du ru sur 1.1 km.
- Reprise du profil en long et du profil en travers sur 700 ml par suppression d'ouvrage béton.
- Mise en défens par pose de 900 ml de clôtures, d'abreuvoir, 1 buse et 1 passage à gué.
- Renaturation et une restauration du lit mineur.
- Reste à réaliser : 1 passage à gué et la plantation.



Projet de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur le bassin versant du Noirrieu

Contexte : Dans le cadre de l'étude globale d'aménagement et de gestion du bassin versant de l'Oise amont réalisée entre 2011 et 2013 par le bureau d'études SOGETI, le syndicat souhaitait avoir un état des lieux des cours d'eau et des phénomènes de ruissellement et d'érosion sur les sous bassins versants ainsi qu'un programme d'action en termes de restauration et entretien des cours d'eau.

Ce sous bassin versant du Noirrieu avait été identifié comme sensible aux phénomènes de ruissellement et d'érosion. De plus, les orages, de 2016 entre autres, ont provoqué des inondations et coulées de boue, rendant le bassin versant sensible. Le syndicat a décidé de lancer une étude pour palier à ces phénomènes sur les communes d'Hannapes, Vénérolles, Etreux, Dorengt et La Neuville-lès-Dorengt. L'étude d'hydraulique douce sur le sous bassin

versant du Noirrieu a été menée par le bureau d'études SOGETI entre 2018 et 2019. Le bureau d'études a rencontré les élus des communes et la majorité des exploitants agricoles individuellement (27 exploitants soit 87% de la surface agricole utile du bassin versant). Enfin, après la visite approfondie du terrain avec le syndicat, le bureau d'études a proposé un schéma d'aménagement qui a un double objectif :

Quantitatif : limiter les phénomènes de ruissellements et d'érosion à l'origine d'inondations touchant les biens et les personnes ;

Qualitatif : favoriser la rétention des matières en suspension à l'origine d'un colmatage des cours d'eau et limiter les transferts de produits phytosanitaires à l'origine de pollution de la ressource en eau.

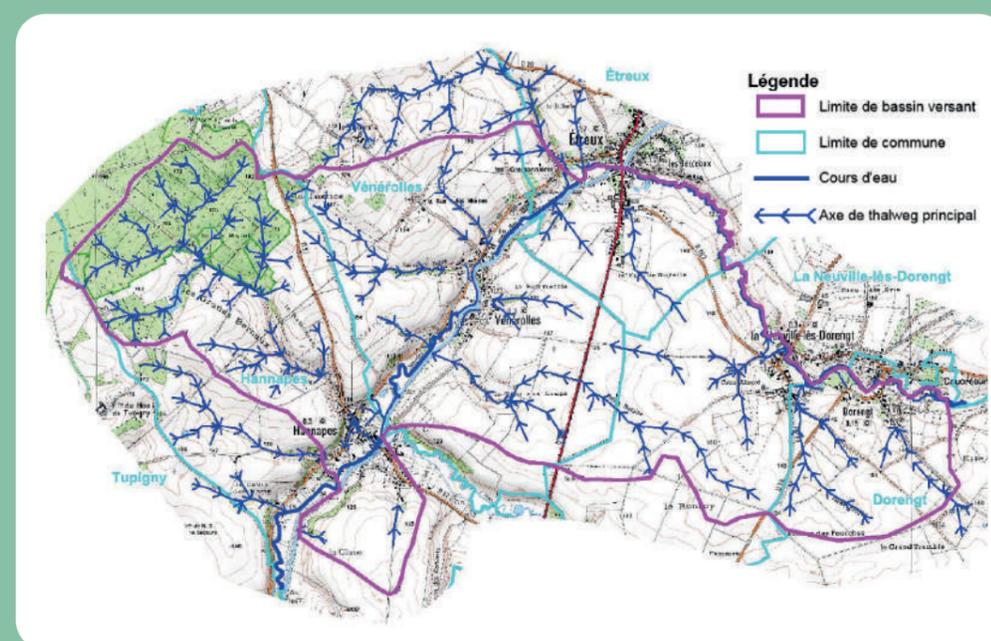
Ce schéma d'aménagement est aujourd'hui en cours de validation par les exploitants et les élus du territoire (23 exploitants et 68 propriétaires différents). Divers échanges ont eu lieu avec les mairies ainsi qu'avec la Chambre d'Agriculture de l'Aisne, afin de relancer la signature des conventions travaux..

Cette étude sera suivie d'une phase réglementaire de Déclaration d'Intérêt Général et de procédure Loi sur l'eau. Le montant estimatif des travaux s'élève à 134 150 € HT pour l'implantation de haies, fascines, noues simples et à redents, mare et talus busés sur tout le bassin versant.

Montant de l'étude :
25 825 € HT

Taux de subvention :
80% AESN

Assistant Maitre d'ouvrage
USAGMA



LE SYNDICAT DU BASSIN VERSANT DE L'OISE AVAL AXONAISE

Étude globale préalable à la définition du Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien (PPRE) de l'Oise aval axonaise et de ses affluents

Contexte : Dans le contexte général de l'atteinte du bon état exigé par la Directive Cadre sur l'Eau, le Syndicat souhaite disposer d'un bilan des travaux d'aménagement de rivière déjà réalisés, de l'état actuel du milieu et d'un programme de gestion et de restauration des milieux aquatiques du bassin versant de l'Oise aval axonaise et de ses affluents. L'étude permet, à partir d'un état des lieux partagé (qualité du milieu, travaux réalisés, usages, hydromorphologie, hydraulique, hydrogéologie, cartographie, études existantes, réglementation...) et par le biais d'une concertation avec les acteurs locaux, de déterminer les objectifs, les actions et les moyens à allouer pour atteindre une gestion équilibrée des milieux aquatiques et humides. Dans ce cadre, l'objet de la présente étude concerne les points suivants :

- Connaître et évaluer la qualité des milieux aquatiques des différents bras de l'Oise aval axonaise, Identifier et hiérarchiser les actions relatives aux milieux aquatiques et au bassin versant (ruissellement/érosion) permettant d'améliorer leur fonctionnement (qualité, morphologie, biologie...) en vue du bon état précédemment cité,

- Disposer d'un programme de restauration et d'entretien hiérarchisé et chiffré permettant d'atteindre le bon état écologique des masses d'eau (restauration du fonctionnement hydromorphologique et écologique).

Objectif : Obtenir un état des lieux et un diagnostic du bassin versant de l'Oise aval axonaise / Définir les problématiques, dysfonctionnements et enjeux du territoire / Établir un programme d'actions en vue d'une gestion équilibrée.

Présentation du syndicat

Issu de la fusion au 1er janvier 2017, des syndicats de l'Oise moyenne et de l'Oise Aval, le Syndicat du bassin versant de l'Oise Aval Axonaise a pour compétences principales; l'étude et les travaux relatifs à la gestion des cours d'eau et de leurs bassins versants au travers des Item 1, 2, et 8 du I de l'article L211-7 du code de l'environnement, relevant de la GEMAPI.

Le syndicat du bassin versant de l'Oise Aval Axonaise intervient sur :

- 49 communes réparties sur 2 communautés d'agglomérations et 2 communautés de communes
- Environ 200 km de cours d'eau sur 360 km²

• **Président : DEMAZES Thierry**



Assistant Maitre d'ouvrage : USAGMA

Maitre d'œuvre : SOGETI

Montant de l'étude (en € HT) : 144 525 €

Taux de subvention : 80% (Agence de l'eau Seine-Normandie)

État d'avancement : Réalisation des Phase 1: État des lieux et diagnostic, Phase 2 : Proposition de scénarios d'objectifs de gestion et Phase 3 : Élaboration du PPRE des différents bras de l'Oise aval axonaise et de ses affluents.

BILAN D'ACTIVITÉ OISE AVAL AXONAISE

2022

Opérations menées en 2022

Opérations	Montant en euros
Etude globale préalable à la définition du programme pluriannuel de restauration et d'entretien des affluents de l'Oise aval axonaise et de ses affluents—Phase 1 : Etat des lieux et diagnostic ; Phase 2 : Proposition de scénarii d'objectifs de gestion ; Phase 3 : Elaboration du PPRE des affluents de l'Oise aval axonaise - SOGETI	99 325.00 €
Travaux de renaturation du ru de Moÿ-de-l' Aisne - Tranche 4 - Forêts et Paysages	4 044.00 €
Programme pluriannuel de désembâclement de l'Oise aval axonaise et ses affluents 2022 - 2025 - Bon de commande 2022 - MVS Renaturation	41 020.00 €
Etude de conception d'un plan d'hydraulique douce sur le bassin versant de Ribemont - Conventonnement	/
Etude de conception d'un plan d'hydraulique douce sur le bassin versant de Brissy-Hamégicourt - Rédaction du DCE et de la demande de subvention, Lancement du marché et analyse des offres, notification du marché	/
Etude de conception d'un plan d'hydraulique douce sur le bassin versant d'Alaincourt - Choix du site pilote du PPRE	/

Programme pluriannuel de désembâclement de l'Oise aval axonaise et de ses affluents 2022 - 2025

Contexte : Les embâcles résultent de l'accumulation de bois ou autres débris coincés sur des obstacles du lit mineur, tels que des troncs, des souches en travers du lit, des clôtures, ouvrages. Ces embâcles peuvent former de véritables bouchons favorisant les inondations par augmentation de la ligne d'eau en amont, être à l'origine de déviation du courant ayant pour conséquence la formation d'anse d'érosion de berge. Ils peuvent également être à l'origine d'obturation d'un ouvrage hydraulique. Ils participent également à la diversité des habitats sur la rivière. C'est pour cela que leur gestion doit être sélective et raisonnée.

Le Syndicat de l'Oise aval axonaise, n'ayant aucun personnel, a fait le choix de réaliser une programmation annuelle de travaux de désembâclement de l'Oise et de ses affluents pour les années 2018 à 2021. Dans la continuité de ce précédent programme pluriannuel le Syndicat, sachant grâce à l'étude globale que 323 embâcles sont présents, souhaite mettre en place un nouveau programme sur 2022 - 2025.

Objectif : Améliorer la qualité physique et biologique du cours d'eau et de ses milieux aquatiques associés / Valoriser le patrimoine naturel / Diversifier le milieu par une gestion sélective / Éviter les érosions de berge dans les secteurs à enjeux.

Assistant Maitre d'ouvrage : USAGMA

Maitre d'œuvre : USAGMA

Entreprise : MVS Renaturation

Montant des travaux (en € TTC) : 50 000 € (montant d'un bon de commande annuel)

Taux de subvention : 12 606 € (Agence de l'eau Seine-Normandie)

Travaux réalisés : Le retrait des embâcles s'est effectué d'amont en aval, de Neuville à Ven-deuil. 80 embâcles sur les 144 initialement prévus ont été traités. La montée des eaux hivernale rendant le retrait des arbres dangereux, la finalisation de 2022 aura lieu sur l'année 2023.

Etude de conception d'un plan d'hydraulique douce sur un sous bassin versant de l'Oise à Ribemont

Contexte : Lors de forts évènements pluvieux, les communes de Ribemont et Villers-le-Sec sont sensibles aux ruissellements et aux coulées de boues. Issues du ruissellement des terres agricoles et des eaux pluviales des voiries, ces coulées de boues :

- Entraînent une pollution de l'Oise dans plusieurs secteurs du bassin versant ;
- Inondent des habitations et chaussées dans la commune de Ribemont ;
- Entraînent l'érosion des chemins, des chaussées et des sols agricoles ;
- Obstruent les réseaux urbains de collecte des eaux pluviales.

Face à ces dysfonctionnements, le syndicat du bassin versant de l'Oise aval Axonaise a décidé de lancer une étude de conception d'un plan d'hydraulique douce sur le bassin versant de Ribemont / Villers le Sec (1133 ha). L'étude a été réalisée en 2021 par le bureau d'études SOGETI.

Cette année, le syndicat a réalisé l'ensemble du conventionnement. Les agriculteurs ont tous été rencontrés pour valider les aménagements proposés par le bureau d'études. Les dossiers réglementaires de Déclaration d'Intérêt Général et de procédure Loi sur l'eau seront rédigés l'année prochaine. Le montant estimatif des travaux s'élève aujourd'hui à 35 000 € HT pour l'implantation de une haie, un fossé et trois décanteurs sur tout le bassin versant.

Assistant Maître d'ouvrage

USAGMA

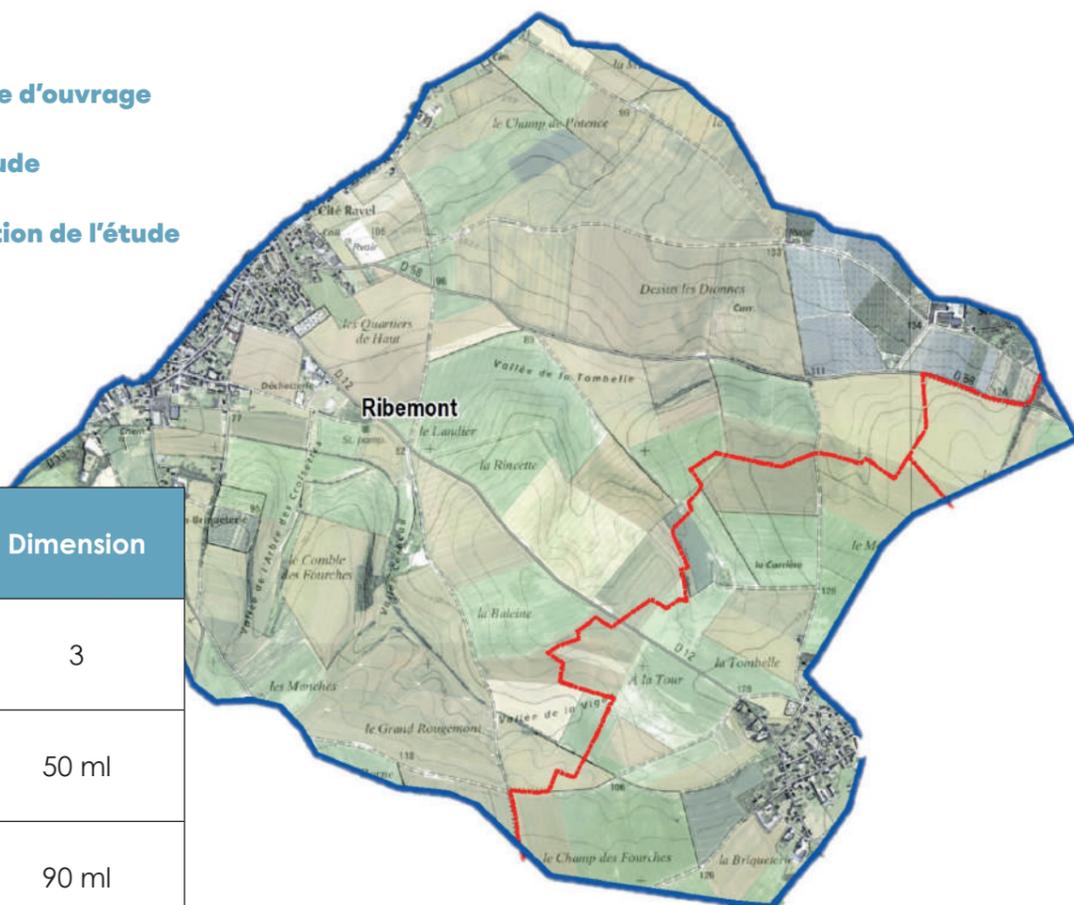
Montant de l'étude

24 525 € HT

Taux de subvention de l'étude

80% AESN

Type	Dimension
Décanteur	3
Fossé	50 ml
Haie	90 ml



Etude de conception d'un plan d'hydraulique douce sur un sous bassin versant de l'Oise à Brissy-Hamégicourt et Brissay-Choigny

Contexte : Suite à des apports récurrents de coulées de boue sur le bassin versant du ru des Saussaies, la commune de Brissy-Hamégicourt a contacté le syndicat du bassin versant de l'Oise Aval Axonaise pour la mise en place d'un projet de maîtrise de l'érosion et du ruissellement. Ces coulées de boue affluent jusqu'à l'Oise et engendrent d'importants dégâts matériels sur la chaussée ainsi que des pollutions du milieu aquatique.

Durant l'année, le bureau d'études SOGETI a été recruté afin de mener cette étude sur le bassin de 900 ha. Celle-ci sera lancée en 2023 et consistera à réaliser un état des lieux initial du territoire concerné, proposer un scénario d'aménagement et rédiger les dossiers réglementaires. Elle devrait s'étendre sur une durée de 14 mois.

Assistant Maître d'ouvrage

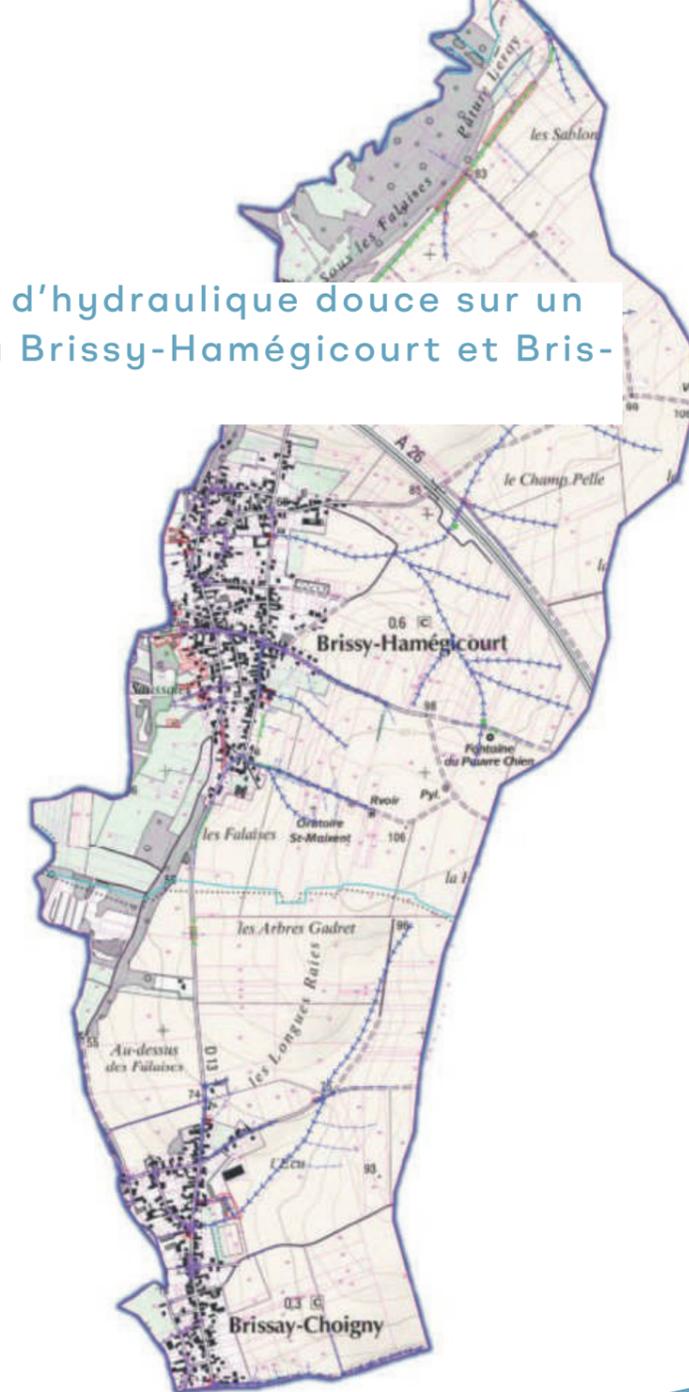
USAGMA

Montant de l'étude

27 125 € HT

Taux de subvention de l'étude

80% AESN



Etude de conception d'un plan d'hydraulique douce sur un sous bassin versant de l'Oise à Alaincourt

Contexte : Le syndicat réalise actuellement une étude du Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien sur l'ensemble de son périmètre. Le sous bassin d'Alaincourt a été retenu comme site pilote Ruissellement-Erosion car il s'est révélé très sensible aux phénomènes de coulées de boue, lors du diagnostic. Comme prévu en option dans cette étude, un plan d'aménagements sera proposé sur ce périmètre, afin de lutter contre les problématiques rencontrées depuis plusieurs années sur ce secteur.

L'étude du bassin de 870 ha sera lancée en 2023 et réalisée par SOGETI.

Assistant Maître d'ouvrage

USAGMA

Taux de subvention

80% AESN



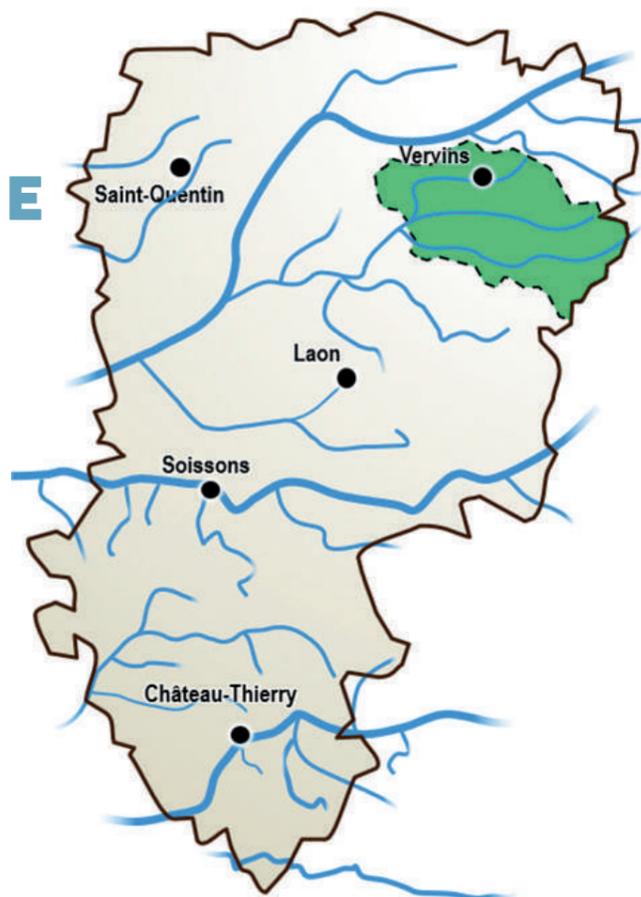
LE SYNDICAT DU BASSIN VERSANT AMONT DE LA SERRE ET DU VILPION

Présentation du syndicat

Issu de la fusion au 1er janvier 2017, des syndicats de la Serre amont et du Vilpion amont, le Syndicat du bassin versant amont de la Serre du Vilpion a pour compétences principales l'étude et les travaux relatifs à la gestion des cours d'eau et de leurs bassins versants au travers des Item 1, 2, et 8 du I de l'article L211-7 du code de l'environnement, relevant de la GEMAPI.

Le syndicat de bassin versant de la Serre et du Vilpion inter-vient sur :

- 70 communes réparties sur 4 communautés de communes
- 300 km de cours d'eau sur 528 km²
- **Président : Jean Luc LEFEBVRE**



Etude diagnostic du Chertemps dans sa traversée de la commune de Vervins

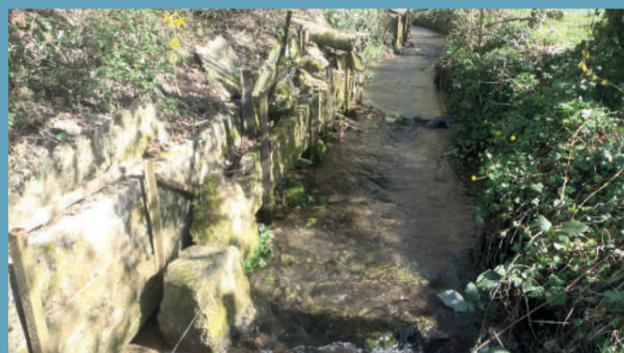
Contexte : Le Chertemps est un ruisseau qui s'écoule dans le département de l'Aisne. C'est un affluent important du Vilpion. Comme de nombreux ruisseaux qui traversent des contextes urbains / semi-urbains, le Chertemps a été fortement anthropisé et des usages liés à l'eau se sont développés autour du cours d'eau. Ces modifications ont entraîné des dysfonctionnements hydrauliques et écologiques.

Cette étude menée par le Syndicat assisté par l'Union des Syndicats, a pour finalité de conduire des opérations de restauration hydromorphologique et de restauration de la continuité écologique.

Ces travaux ayant pour objectif final, l'amélioration de la qualité des eaux et le fonctionnement naturel du ruisseau. Ces améliorations écologiques se fera en intégrant les usages locaux.

Maître d'œuvre : CE3E
Assistant Maître d'ouvrage : USAGMA
Montant de l'étude en euros HT: 80 000 €
Taux de subvention : 80% AESN

Etat d'avancement: Phase 1 Etat des lieux (Investigations terrain, description de la zone d'étude, mise en évidence des enjeux) terminé en 2022.



BILAN D'ACTIVITÉ SERRE ET VILPION

2022

Opérations menées en 2022

Opérations	Montant en euros
Etude préalable aux travaux de renaturation du Chertemps dans sa traversée de Vervins Phase 1: Etat de lieux diagnostic	23 000 €
Programme pluriannuel d'entretien et de restauration de la Serre et affluents – Lot 1: Entretien de cours d'eau (Tranche 1)	62 000 €
Programme pluriannuel d'entretien et de restauration de la Serre et affluents – Lot 2 : Mise en défens des cours d'eau (Tranche 2)	100 000 €
Programme pluriannuel d'entretien et de restauration de la Serre et affluents – Lot 3: restauration de cours d'eau (Tranche 2 et 3)	42 000 €
Etude globale sur le bassin versant amont de la Serre et du Vilpion – Rédaction du DCE, analyse des offres, notification du marché et demande de subvention de l'AESN	/
Projet de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur le bassin versant du ru du Ponceau – Conventionnement, Rédaction et signature de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage temporaire	/
Etude globale sur le bassin versant amont de la Serre et du Vilpion – Rédaction du DCE, analyse des offres, notification du marché et demande de subvention de l'AESN	/

Programme pluriannuel d'entretien et de restauration de la Serre et affluents

Contexte : Suite aux conclusions de l'étude globale menée par le bureau d'études SOGETI en 2018, mais aussi dans l'optique d'améliorer l'état des cours d'eau et d'atteindre le bon état des masses d'eau conformément à la directive cadre sur l'eau (DCE), le syndicat du bassin versant amont de la Serre et du Vilpion a lancé un programme pluriannuel de restauration à l'échelle du bassin versant de la Serre amont (340 km²).

La réalisation de ce PPRE s'inscrit dans une démarche globale pour la protection de l'environnement, dont les réglementations et les actions sont mises en œuvre à différents échelons : régional (SDAGE), national (LEMA) et européen (DCE).

Maître d'Œuvre: USAGMA

Travaux réalisés en 2022:

- Entretien de 10 km de cours d'eau
- Réalisation de 5 abreuvoirs pour bétails, 1 passage à gué et 700 ml de clôtures,
- Suppression du vannage de l'ancien moulin de Chéry-lès-Rozoy,
- Renaturation des berges de la Serre à Rozoy-sur-Serre.

Etude de conception d'un plan d'hydraulique douce sur le bassin versant du ru de Vigneux

Contexte : Les communes du bassin versant amont du ru de Vigneux (Vigneux-Hocquet, Renneval et Dagny-Lambercy) rencontrent régulièrement des problèmes liés au ruissellement et à l'érosion des sols. Ces phénomènes prennent un caractère exceptionnel, sous forme de coulées de boue lors d'épisodes pluvieux intenses. Potentiellement liées aux eaux de ruissellement des terres agricoles, ces coulées peuvent engendrer des dysfonctionnements au niveau de la rivière du Vigneux et de gros dégâts matériels, notamment sur les habitations, les bâtiments, les réseaux et la voirie.

Dans le cadre de l'étude globale de la Serre amont réalisée entre 2013 et 2014, ce bassin versant s'est montré très sensible et a été choisi comme site pilote pour une étude ruissellement/érosion.

Cette étude a plusieurs objectifs :

- Obtenir un état des lieux et un diagnostic du bassin versant du ru de Vigneux ;
- Définir les problématiques, dysfonctionnements et enjeux du territoire ;
- Etablir un plan d'aménagements d'hydraulique douce permettant de protéger les sols agricoles de l'érosion et du ruissellement, de limiter les inondations et de protéger la ressource en eau (apports de limons et pesticides).

La rédaction et la signature des conventions auprès des propriétaires et exploitants ont été réalisées durant l'année. Cette étude sera suivie d'une phase réglementaire de Déclaration d'Intérêt Général et de procédure Loi sur l'eau. Le montant estimatif des travaux s'élève à 203 796 € HT pour l'implantation de 10 haies, 17 fascines, 1 noue simple et 2 noues à redents, 10 saignées, 2 seuils enrochés et 2 talus busés sur tout le bassin versant.

Assistant Maître d'ouvrage

USAGMA

Bureau d'études

SOGETI

Montant de l'étude

19 800 € HT

Taux de subvention

80% AESN



Légende

- Bassin versant du Ru de Vigneux
- Cours d'eau
- Axes de ruissellement

Type	Dimension
Talus busé	85 ml
Saignée	210 ml
Noue simple	230 ml
Fascine	1 480 ml
Haie	1 695 ml
Seuil enrochés	50 ml
Noue à redents	100 ml

Projet de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur le bassin versant du ru du Ponceau

Contexte : Entre 2018 et 2019, le syndicat du bassin versant amont de la Serre et du Vilpion a réalisé une étude pour la maîtrise de l'érosion et du ruissellement sur le bassin versant du ru de Ponceau intégrant les communes de Nampcelles-la-Cour, Braye-en-Thiérache et Vigneux-Hocquet. Ces communes rencontrent régulièrement des problèmes liés aux ruissellements. Au regard des quantités d'eau boueuse transitant dans la forêt pouvant apporter des matières en suspension dans le cours d'eau en aval, le syndicat s'est rapproché de l'ONF pour mener une étude complémentaire spécifique à la forêt du Val-Saint-Pierre.

Le montant prévisionnel de l'étude du Val-Saint-Pierre, s'élève à 15 000 € HT. Une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage temporaire a été signée entre le syndicat et l'ONF durant l'année et sera suivie par le recrutement du maître d'œuvre en 2023.

Montant de l'étude initiale

22 625 € HT

Taux de subvention

80% AESN

Etude globale pour la lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols sur le bassin versant amont de la Serre et du Vilpion

Contexte : A la suite des orages ayant eu lieu entre mai et juillet 2021, plusieurs communes du bassin versant amont de la Serre et du Vilpion ont été impactées par des coulées de boue successives et dévastatrices. Le syndicat, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et la Chambre d'Agriculture de l'Aisne sont allés à la rencontre de l'ensemble des partenaires, représentants et élus ainsi que des acteurs locaux sur de nombreuses communes, pour constater les dégâts occasionnés. Une réflexion à l'échelle du périmètre syndical a été impulsée, en vue de pouvoir répondre aux demandes des élus en réalisant des aménagements rapidement en cas de fortes pluies. Ainsi, une étude globale doit être menée afin de réaliser un diagnostic et déterminer la vulnérabilité de chaque bas-

sin versant. Divers types aménagements seront proposés. A l'issue de cette étude, l'objectif est de mettre en place une Déclaration d'Intérêt Général (DIG) sur l'ensemble du périmètre du syndicat. Le but est d'intervenir par anticipation et prévention des risques, ou plus rapidement en cas d'accident.

Cette année, le marché concernant l'étude a été lancé et le bureau d'études SOGETI a été retenu pour mener cette mission. Son montant s'élève à 76 900 € HT et elle débutera en 2023.

Assistant Maître d'ouvrage

USAGMA

Taux de subvention

80% AESN

LE SYNDICAT DU BASSIN VERSANT DE LA SERRE AVAL

Présentation du syndicat

Créé par arrêté préfectoral depuis 2002, anciennement le syndicat intercommunal d'aménagement et de gestion de la Serre aval et de ses affluents ; le syndicat du bassin versant de la Serre aval a pour compétences principales : l'étude et les travaux relatifs à la gestion des cours d'eau et de leurs bassins versants au travers des Item 1,2, et 8 du I de l'article L211-7 du code de l'environnement, relevant la GEMAPI.

Le syndicat de bassin versant de la Serre aval intervient sur :

- 61 communes réparties sur 2 communautés d'agglomérations et 5 communautés de communes
- 150 km de cours d'eau sur 520 km²
- **Président : Hubert COMPERE**



Restauration de la continuité écologique au Moulin de Marcy-sous-Marle

Contexte : Le moulin de la commune Marcy-sous-Marle n'est plus fonctionnelle depuis plusieurs années et disposait encore d'un seuil bétonné avec son système de vannage. D'une hauteur de chute (radier-fosse) d'environ 1 m, ce seuil représentait un obstacle à la continuité écologique (ROE16764) dans cette zone où on trouve diverses espèces piscicoles (chabot, chevaine, truite de rivière), mais aussi un obstacle pour le transit sédimentaire fonctionnel.

Dans l'optique de l'atteinte du bon état écologique des cours d'eau, le syndicat en accord avec la commune de Marcy-sous-Marle ont décidé de l'arasement du seuil du moulin qui ne sert plus depuis plusieurs années afin de rétablir le fonctionnement naturel du cours d'eau.

Maitre d'œuvre

USAGMA

Entreprise travaux

Ets MASCITI NINO Montant de l'étude en euros

HT: 20 000 €

Taux de subvention

90% AESN

BILAN D'ACTIVITÉ SERRE AVAL

2022

Opérations menées en 2022

Opérations	Montant en euros
Travaux de restauration de la continuité écologique au moulin de Marcy-sous-Marle Demande de subvention et suivi des Travaux en 2022	20 000 €
Plan de gestion d'entretien et de désembâclement des cours du bassin versant de la Serre aval - Actualisation du diagnostic, rédaction et dépôt du dossier réglementaire (Déclaration d'intérêt général en 2022)	/

Plan de gestion d'entretien des cours d'eau du bassin versant de Serre

Contexte : Face manque d'entretien des cours du bassin versant de la Serre aval sur plusieurs propriétés ou du caractère irrégulier et non coordonné des travaux, le syndicat du bassin versant de la Serre aval a décidé d'engager un programme d'actions sur les cours d'eau qui composent son périmètre d'intervention. Ces actions découlent essentiellement des préconisations faites dans le cadre du diagnostic de terrain. Ces travaux s'inscrivent également dans la réflexion globale portée par le Syndicat qui vise à travailler à l'échelle du bassin versant l'amélioration globale de cette masse d'eau.

Le syndicat a donc établi un programme de travaux, contenu dans un Plan de Gestion Pluriannuel sur ses cours d'eau. Ce dernier prend en compte les spécificités des cours d'eau du territoire et permettra de répondre aux attentes locales suite aux nombreux échanges entre les élus locaux et les Riverains.

Objectif du plan de gestion

Les travaux d'entretien visent à maintenir ou à améliorer les fonctions écologiques de la ripisylve ce qui présente un intérêt écosystémique pour l'ensemble du bassin versant.

L'entretien des cours d'eau permettra à redynamiser et équilibrer la végétation présente en bordure de rivière en réalisant une gestion sélective des arbres et arbustes (abattage, élagage, etc.) et une gestion des plantes invasives. La gestion du lit est également prise en compte pour limiter l'accumulation d'embâcles et d'encombres obstruant le libre écoulement de l'eau.

Réalisation du diagnostic et rédaction du plan de gestion

USAGMA

Etat d'avancement

En cours d'instruction



LE SYNDICAT DU BASSIN VERSANT DE L'ARDON ET DE L'AILETTE

Présentation du syndicat



Le Syndicat du bassin versant de l'Ardon et de l'Ailette a été créé en 1968 sous le nom de syndicat intercommunal de curage des vallées de l'Ardon et de la moyenne Ailette et

a évolué par une succession d'arrêtés préfectoraux, dont le dernier date du 12 mars 2020. Il a pour compétences principales; l'étude et les travaux relatifs à la gestion des cours d'eau et de leurs bassins versants au travers des Item 1, 2, et 8 du I de l'article L211-7 du code de l'environnement, relevant de la GEMAPI.

Le syndicat de bassin versant de l'Ardon et de l'Ailette intervient sur :

- 44 communes réparties sur 1 communauté d'agglomération et 3 communautés de communes
- 240 km de cours d'eau sur 230 km²
- Equipe de 3 agents
- **Présidente : Béatrice LEBEL**



Contrat Territorial Eau et Climat (CTEC) « Ailette »

Contexte : Le 11ème programme de l'Agence de l'eau Seine-Normandie vise à répondre aux défis de l'adaptation au changement climatique en encourageant les acteurs du territoire à porter des actions en vue de limiter les conséquences du changement climatique. En 2021, une collaboration multipartenariale a permis la rédaction du CTEC en se basant sur un diagnostic de territoire compilant les connaissances de différentes collectivités et différentes études existantes.

La mobilisation des différents acteurs autour d'un programme d'actions prioritaires se transcrit par la prévision de 16 actions portées par 5 maîtres d'ouvrage (le Syndicat de Bassin Versant de l'Ardon et de l'Ailette, le Conservatoire des Espaces Naturels des Hauts-de-France, la Fédération de l'Aisne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, la Communauté de Commune de Picardie des Châteaux et l'Office National des Forêts). Le montant prévisionnel de ce programme opérationnel est estimé à 3 420 800 € pour la période 2022-2025.

L'avis favorable de la commission des aides de l'AESN ayant été émis, la signature du CTEC « Ailette » par les différents maîtres d'ouvrage a eu lieu en 2022. En présence de M. Thomas CAMPEAUX, préfet de l'Aisne, des services étatiques et des partenaires techniques et financiers, la signature s'est poursuivie par une visite du chantier de restauration de l'Ardon.

Assistant Maître d'ouvrage : USAGMA
Maître d'œuvre : USAGMA
État d'avancement : Opération terminée



BILAN D'ACTIVITÉ ARDON/AILETTE

2022

Opérations menées en 2022

Opérations	Montant en euros
Reméandrage de l'Ardon 2017-2021 (T1, 2 et 3) - T3 - Forêts et Paysages	63 250.00 €
Suivi de la qualité de l'Ardon 2022-2024 (T1, 2 et 3)	8 725.00 €
T3 - Dubost Environnement	
Reméandrage de l'Ardon 2022-2024 (T4, 5 et 6)	65 060.00 €
T4 - Forêts et Paysages	
Suivi de la qualité de l'Ardon 2022-2024 (T4, 5 et 6)	8 900.00 €
T4 - Dubost Environnement	
Film promotionnel de la restauration de l'Ardon—Atypix'L	7 056.05 €

Travaux de renaturation de l'Ardon & Suivi de qualité biologique avant et après travaux 2022-2024 (T3, 4 et 5)

Contexte : En 2014, le syndicat a décidé d'entreprendre des travaux de reméandrage sur un tronçon de l'Ardon pour lui redonner un aspect beaucoup plus naturel. Au vu du succès rencontré par ces aménagements, l'opération de reméandrage est prévue sur l'Ardon et une petite partie de l'Ailette sur un linéaire avoisinant les 7 km.

Le projet présenté fait suite au précédent programme de renaturation qui s'est déroulé sur les années 2019, 2020 et 2021. Ils avaient pour objet une remise en fond de vallée, la création de frayères, du reméandrage par déblai remblai et de la mise en défens avec la pose d'abreuvoirs.

Objectif : Les travaux répondent à des objectifs hydromorphologiques et écologiques :

- Restaurer la dynamique naturelle de l'Ardon par la réactivation de zones d'érosion et de dépôts ;
- Recréer des faciès d'écoulements diversifiés (vitesse, profondeur, substrat) ;
- Diversifier les habitats aquatiques et favoriser la biodiversité ;
- Améliorer les connexions latérales et la régulation du régime des eaux à l'étiage ou en crue par les zones humides associées ;
- Améliorer l'état écologique de la masse d'eau (hydromorphologie, physico-chimie et biologie) ;

Assistant Maître d'ouvrage : USAGMA

Maître d'œuvre : USAGMA

Entreprise : Forêts et Paysages (Travaux de renaturation de l'Ardon), Dubost Environnement

(Suivi de la qualité biologique avant et après travaux) et Atypix'L (Film promotionnel)

Montant des travaux (en € HT) : 222 185 €

Montant du suivi (en € HT) : 26 700 €

Montant du film (en € HT) : 7 056.05 €

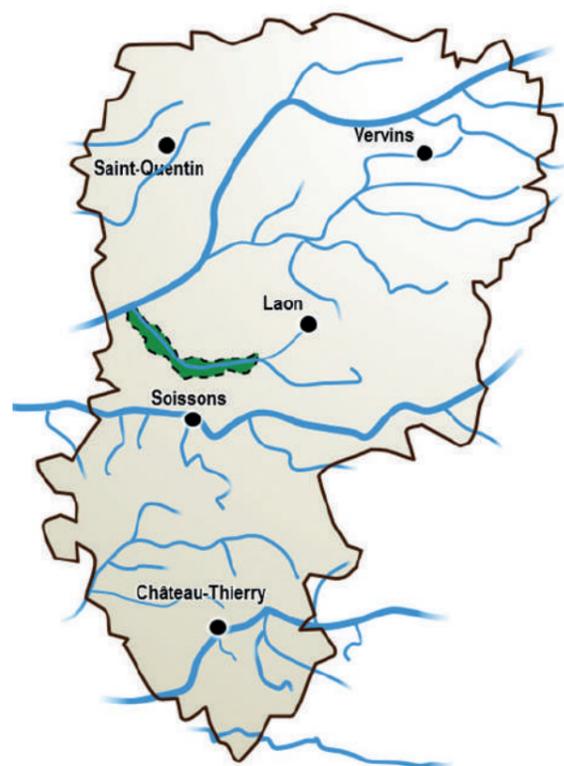
Taux de subvention : 80% (Agence de l'eau Seine-Normandie)

Travaux réalisés : Réalisation des Tranches 1 des 2 lots :

- Dégagement des emprises de l'Ardon sur 1,5 km,
- Reméandrage par déblais/remblais sur 650 ml,
- Reste à réaliser : Reméandrage par déblais/remblais sur 100 ml et plantation.
- Réalisation d'un I2M2 DCE compatible en période d'étiage.
- Réalisation des prélèvements en période d'étiage et de hautes eaux pour l'analyse physico-chimique.
- Premières prises de vues (photo, film, plan aérien) lors d'animations ou en phase chantier pour le film.



L'ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISÉE DES MARAIS DE LA BASSE AILETTE



Présentation de l'association

L'association syndicale autorisée des marais de la Basse Ailette a été créée par décret en date du 6 avril 1854 sous le nom de société des marais de la Basse Ailette et a évolué par arrêté préfectoral en date du 4 février 2009. Le Président actuel est Monsieur Jacques MARTIN.

L'association syndicale des marais de la Basse Ailette regroupe à ce jour les communes et les propriétaires particuliers des parcelles de terre et/ou d'eau situées entre le pont d'Elle (commune de Chavignon) et la rivière d'Oise (commune de Manicamp) sur les communes de **CHAVIGNON, CHAILLEVOIS, LIZY, MERLIEUX-ET-FOUQUEROLLES, ANIZY-LE-CHATEAU, VAUDESSON, PINON, VAUXAILLON, JUMENCOURT, LANDRICOURT, LEUILLY-SOUS-COUCY, COUCY-LE-CHATEAU, CRECY-AU-MONT, PONT-SAINT-MARD, GUNY, CHAMPS, SAINT-PAUL-AUX-BOIS, TROSLY-LOIRE, PIERREMANDE, BICHANCOURT et MANICAMP.**

sents travaux ne consistent en un approfondissement des fossés d'origines.

- Régalage des sédiments extraits, sans formation de merlon de curage, sur 1.5m de part et d'autre du fossé maximum.

Objectif : Garantir le libre écoulement des eaux dans les fossés de drainage / Limiter le relargage de matières en suspension dans le cours d'eau.

Assistant Maître d'ouvrage : USAGMA

Maître d'œuvre : USAGMA

Entreprise : MUSIAL

Montant des travaux (en € HT) : 31 943.97 €

Taux de subvention : Aucune subvention

État d'avancement : Les travaux de curage sont exécutés d'amont en aval sur le bassin versant. En 2022, les travaux se sont exécutés depuis la commune d'Anizy-le-Château à Leully-sous-Coucy. En considérant les ajustements de chantier, un entretien de plus de 10.6 km a été réalisé.

BILAN D'ACTIVITÉ BASSE AILETTE

20 22

Opérations menées en 2022

Opérations	Montant en euros
Désembâclement de la basse Ailette de 2022	21 900.00 €
Programme d'entretien des fossés de la basse Ailette sur 2022	31 943.97 €

Désembâclement de la basse Ailette de 2022

Contexte : Les embâcles résultent de l'accumulation de bois ou autres débris coincés sur des obstacles du lit mineur, tels que des troncs, des souches en travers du lit, des clôtures, ouvrages, etc. Ces embâcles peuvent former de véritables bouchons favorisant les inondations par augmentation de la ligne d'eau en amont, être à l'origine de déviation du courant ayant pour conséquence la formation d'anse d'érosion de berge. Ils peuvent également être à l'origine d'obturation d'un ouvrage hydraulique. Ils participent également à la diversité des habitats sur la rivière. C'est pour cela que leur gestion doit être sélective et raisonnée.

L'Association syndicale autorisée des marais de la Basse-Ailette, n'ayant aucun personnel, a fait le choix de réaliser confier à l'USAGMA le recensement des embâcles par descente en canoë de l'Ailette. Via cette prospection, 34 embâcles gênants ont été recensés sur les 32km que le syndicat a en gestion.

Objectif : Améliorer la qualité physique et biologique du cours d'eau et de ses milieux aquatiques associés / Valoriser le patrimoine naturel / Diversifier le milieu par une gestion sélective / Éviter les érosions de berge dans les secteurs à enjeux / Diminuer le risque d'apport et d'accumulation de bois mort / Ne pas aggraver les écoulements en crue et améliorer la ressource en eau en période d'étiage / Améliorer les potentialités piscicoles.

Assistant Maître d'ouvrage : USAGMA

Maître d'œuvre : USAGMA

Montant des travaux (en € HT) : 21 900 €

Taux de subvention : Aucune subvention
Taux de subvention : 12 606 € (Agence de l'eau Seine-Normandie)

Travaux réalisés : Le retrait des embâcles s'est effectué d'amont en aval, de Chavignon à Manicamp. Les 34 embâcles initialement prévus ont été traités. Certains autres ont aussi été retirés lors du passage des engins.

Animation du bassin versant

L'Association syndicale autorisée des marais de la Basse Ailette, n'ayant pas de technicien de rivière « historique » a confié l'animation de son territoire à l'USAGMA. Ainsi l'animateur en charge de ce territoire est intervenu sur bon nombres d'opérations.

- Étang d'Anizy (hors périmètre adhérent)
- Diagnostic sur la commune de Bichancourt (hors périmètre adhérent)
- PPRE Basse-Ailette (hors périmètre adhérent) : Dans le cadre du CTEC Ailette, la Communauté de Commune de Picardie des Châteaux porte une étude globale sur l'Ailette et ses affluents à l'échelle de son périmètre. L'animateur est intervenu dans l'aide à la rédaction des documents technique pour lancer ce marché.



LE SYNDICAT DU BASSIN VERSANT DE L' AISNE NON NAVIGABLE

Présentation du syndicat

Le Syndicat du bassin versant de l'Aisne Non Navigable a été créé par arrêté préfectoral en date du 9 janvier 2004, sous le nom de Syndicat Intercommunal de Gestion et de mise en valeur de l'Aisne Non Navigable Axonaise (SIGMAA). Il a pour compétences principales; l'étude et les travaux relatifs à la gestion des cours d'eau et de leurs bassins versants au travers des Item 1, 2, et 8 du I de l'article L211-7 du code de l'environnement, relevant la GEMAPI.

Le syndicat du bassin versant de l'Aisne Non Navigable intervient sur :

- 60 communes réparties sur 1 communauté urbaine et 3 communautés de communes
- 230 km de cours d'eau sur 410 km²
- **Président : Rémy GILET**



Désembâclement de la rivière Aisne entre Evergnicourt et Condé-sur-Aisne



Contexte : Les embâcles résultent de l'accumulation de bois ou autres débris coincés sur des obstacles du lit mineur, tels que des troncs, des souches, des ponts, ... Ces embâcles peuvent former de véritables bouchons favorisant les inondations par augmentation de la ligne d'eau en amont, être à l'origine de déviation du courant ayant pour conséquence la formation d'anse d'érosion de berge. Ils peuvent également être à l'origine d'obtura-

tion d'un ouvrage hydraulique. Ils participent également à la diversité des habitats sur la rivière. C'est pour cela que leur gestion doit être sélective et raisonnée.

Dans cette optique, une prospection en drone de l'Aisne a été réalisée en juin 2022, par l'entreprise « Sylvain Prémont films », afin de relever l'ensemble des embâcles présents.

La totalité du linéaire a été reconnu, cela représente environ 63 km de rivière depuis Evergnicourt jusqu'à la Celles-sur-Aisne. Détail des travaux :

L'intervention consiste en un traitement spécifique de chaque embâcle jugé problématique.

- Maître d'œuvre** USAGMA
- Entreprise travaux** Ets MASCITI NINO
- Montant des travaux en euros HT** 11 100 €
- Taux de subvention** 100% de l'Etat

BILAN D'ACTIVITÉ AISNE NON NAVIGABLE

2022

Opérations menées en 2022

Opérations	Montant en euros
Programme de désembâclement 2022 – Recensement des embâcles, demande de subvention, analyse des devis et Travaux en 2022	11 100 €
Travaux de lutte contre le ruissellement et l'érosion sur la commune de MAIZY — Lancement du marché travaux et analyse des offres, Demande de subvention	/
Livret du riverain en 2000 exemplaires Finalisation et distribution en 2022	1 000 €

Livret de sensibilisation des riverains de l'Aisne Non Navigable

Compte tenu du manque d'entretien de certains riverains et surtout des mauvaises pratiques, très préjudiciables pour le milieu, couramment observées sur les bords de rivières, le syndicat du bassin versant de l'Aisne Non Navigable a souhaité entreprendre une démarche de sensibilisation auprès de l'ensemble des propriétaires des bords de cours d'eau.

En effet, plus l'entretien des cours d'eau sera réalisé correctement par les riverains et plus les pratiques seront favorables aux milieux aquatiques.

Objectifs de communication : Au travers de ce livret de sensibilisation, les riverains trouveront tous les éléments nécessaires pour gérer eux-mêmes le lit et les berges dont ils sont propriétaires. En effet, tous les riverains ont des droits et des devoirs, dont notamment celui d'entretenir convenablement le cours d'eau.

Or, chacun possède sa propre idée de ce qu'est un bon entretien et certaines pratiques ne sont pas forcément compatibles avec une gestion durable des milieux aquatiques et l'atteinte du bon état.

Contenu du livret : Le syndicat, son territoire et ses actions sont notamment présentés au début de ce guide. Puis, les problèmes les plus couramment relevés au bord de cours d'eau sont décrits et des solutions de gestion y sont proposées. Les droits et devoirs du riverain sont également mentionnés dans guide.

Réalisation : USAGMA

Impression : Alliance Partenaires Graphiques

Montant de la reproduction en euros HT : 1 000 €





Travaux de lutte contre le ruissellement et l'érosion sur la commune de MAIZY

Contexte : La commune de Maizy est sujette à des problèmes récurrents liés au ruissellement et à l'érosion des versants en amont. Ces phénomènes prennent un caractère exceptionnel, sous forme de coulées de boue lors d'épisodes pluvieux intenses. Potentiellement liées aux eaux de ruissellement des terres agricoles, ces coulées peuvent engendrer des dysfonctionnements au niveau du cours d'eau (l'Aisne) et de gros dégâts matériels, notamment sur les habitations, les bâtiments, les réseaux et la voirie.

Face à ces constats, la commune de Maizy a sollicité l'aide du Syndicat du bassin versant de l'Aisne non navigable afin d'entreprendre des travaux pour traiter ces problèmes récurrents.

Les objectifs sont multiples :

- Limiter les phénomènes d'érosion qui participent à l'altération des terres agricoles et à la diminution du capital sol.
- Améliorer la qualité chimique (Etat mauvais en 2019) et écologique (Etat moyen en 2019) de l'Aisne.
- Sécuriser les biens et les personnes des inondations et coulées de boue observées lors d'évènements importants.

Le bassin versant représente une surface d'environ 274 ha et se décompose en 6 sous bassins versants. Les travaux comprendront l'implantation d'aménagements visant à ralentir les écoulements et infiltrer les eaux à la parcelle.

L'entreprise Mascitti, recrutée en Novembre 2022 suite à un appel d'offres, réalisera 4 fascines, 4 haies, 2 saignées rondins, 1 cassis, 1 fossé et 3 noues enherbées. Les exploitants mettent d'ores et déjà en place un assolement concerté afin de casser la vitesse des eaux qui ruissellent entre chaque culture.

Détail des travaux :

Les travaux se feront en 2 lots sur une durée totale de 2 mois en 2023. Le premier sera consacré aux travaux de terrassement et d'aménagement de voirie. Le second concernera la plantation et l'enherbement des aménagements.

Maître d'œuvre

USAGMA

Entreprise travaux

Ets MASCITTI NINO

Montant des travaux en euros HT

Lot 1 : 15 250 € HT / Lot 2 : 21 710 € HT

Taux de subvention

59 % AESN + 12,5 % Conseil Départemental de l'Aisne + 12,5% Com-mune de Maizy



Fascine de saule

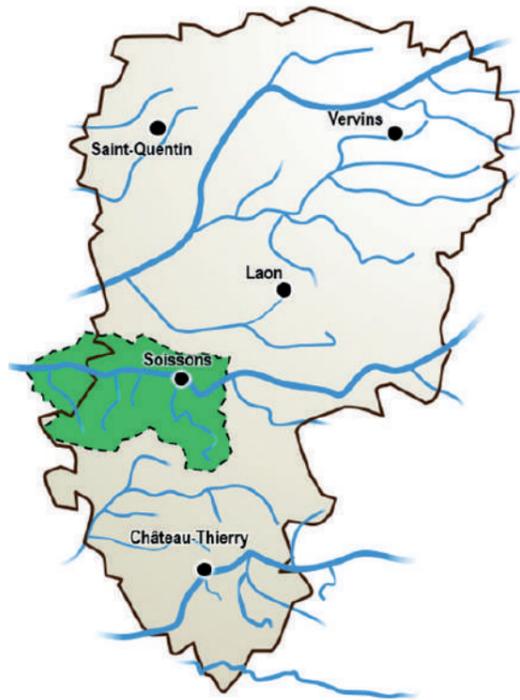


Haie anti-érosive



Noue enherbée

LE SYNDICAT DU BASSIN VERSANT DE L' AISNE NAVIGABLE



Présentation du syndicat

Issu de la fusion au 1er janvier 2017, des syndicats du Voidon, de la Crise et du Retz, le Syndicat du bassin versant de l'Aisne Navigable a pour compétences principales; l'étude et les travaux relatifs à la gestion des cours d'eau et de leurs bassins versants au travers des Item 1, 2, et 8 du I de l'article L211-7 du code de l'environnement, relevant de la GEMAPI.

Le syndicat de bassin versant de l'Aisne Navigable intervient sur :

- 111 communes réparties sur 1 communauté d'agglomération et 4 communautés de communes
- Plus de 330 km de cours d'eau sur 770 km²
- **Président : Nicolas GERAULT**

Etude globale préalable à la définition du programme pluriannuel de restauration et d'entretien des Affluents rive droite de l'Aisne

La présente étude porte principalement sur les affluents rive droite de l'Aisne, étant donné que les affluents rive gauche ont déjà fait l'objet d'études antérieures. Ces cours d'eau représentent un linéaire total d'environ 200 km, dont les principaux sont la Jocienne et les rus d'Hozier et de Courtil.

Contexte : Le bon état écologique n'est pas assuré sur les Affluents rive droite de l'Aisne, car les cours d'eau souffrent d'altérations du fonctionnement hydromorphologique naturel, qui affectent la continuité écologique et le lit des cours d'eau.

Objectif : Cette étude menée par le Syndicat, sous assistance de l'Union des Syndicats, doit permettre, à partir d'un état des lieux partagé et par le biais d'une concertation avec les acteurs locaux, de déterminer les objectifs, les actions et les moyens à mettre en œuvre pour atteindre une gestion équilibrée des milieux aquatiques et humides. Cette étude constituera un document essentiel pour le Syndicat, qui l'utilisera pour planifier ses actions futures d'entretien et de restauration.

Etat d'avancement : Phase 1 : Etat des lieux ; Phase 2 : Définition des Objectifs et Phase 3 « Proposition d'un PPRE », terminées en 2022

Maître d'œuvre
SOGETI
Assistant Maître d'ouvrage
USAGMA
Montant total de l'étude en euros HT
143 175 €
Taux de subvention
80% AESN

BILAN D'ACTIVITÉ AISNE NAVIGABLE

2022

Opérations	Montant en euros
PPRE du ru de Retz et du Voidon – Lot 1: Mise en défens (Tranche 2) - De-mandes de devis et de subvention en 2022 — Travaux en 2023	23 000 €
Etude globale préalable au PPRE des affluents rive droite de l'Aisne – Phase 1 : Etat des lieux (Terminée) - Phase 2 : Définition des objectifs (Terminée) - Phase 3 : Elaboration du PPRTE (Terminée)	99 225 €
Etude de restauration de la continuité écologique sur le ru de Vandy à Cuise-le-Motte – Lancement du marché et analyse des offres en 2022 — Démarrage en 2023	56 450 €
Travaux d'entretien sur le ru de Vandy dans le département de l'Oise – Demandes de devis et subvention en 2022 - Début des travaux en décembre 2022	20 000 €
Contrat Territorial Eau et Climat — Rédaction du diagnostic et ébauche du programme d'actions en 2022	/
Travaux d'entretien des aménagements sur le bassin versant du ru du Voidon à Mercin-et-Vaux	11 660 €
Étude de conception d'un plan d'hydraulique douce sur le bassin versant du ru de Bourbout Phases 1 (Etat des lieux) et 2 (Elaboration du scénario initial)	13 262.5 €
Etude de conception d'un plan d'hydraulique douce, de gestion des eaux pluviales urbaines et de restauration du cours d'eau sur un sous bassin versant du Ru de Retz — Convention de groupement de commande, Rédaction du CCTP et demande de subvention FNADT	/
Travaux de maîtrise de l'érosion et du ruissellement sur le bassin versant du ru de Vauxbuin — Rédaction du CCTP	/
Livret du riverain en 2000 exemplaires Finalisation et distribution en 2022	1 000 €

Travaux d'entretien du ru de Vandy dans le Département de l'Oise

Le syndicat du bassin versant de l'Aisne Navigable, assisté de l'Union des Syndicats, a lancé en 2022 un programme d'entretien et de désembâclement sur le ru de Vandy au niveau des communes de Cuise-la-Motte, Saint Etienne Roilaye et Chelles.

Détail des travaux : L'intervention consiste en un traitement spécifique de chaque embâcle jugé problématique.

Etat d'avancement
Démarrage des travaux en décembre 2022
Maître d'œuvre
USAGMA
Entreprise
MASCITTI
Montant des travaux
20 000 € HT
Taux de subvention
40% du Département de l'Oise

Travaux d'entretien des aménagements sur le bassin versant du ru du Voidon à Mercin-et-Vaux

Contexte : En 2015, des travaux visant à lutter contre les phénomènes d'érosion et de ruissellement ont eu lieu sur la commune de Mercin-et-Vaux. Ces travaux, réalisés par Sethy sur une durée de 6 mois, ont permis l'implantation de nombreux aménagements tels que des noues, fossés, seuils enrochés, fascines, prairie inondable, saignées, bandes enherbées ou encore des grilles avaloirs. Un assolement concerté a également été réalisé par les exploitants. L'ensemble de ces travaux a contribué de manière efficace à la protection du Ru du Voidon ainsi que celle des biens et des personnes.

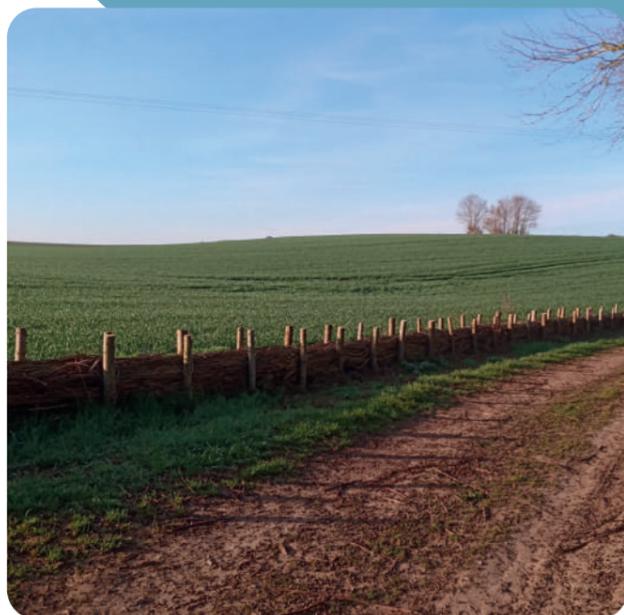
Aujourd'hui, le Syndicat du bassin versant de l'Aisne navigable surveille de près l'état de ces aménagements. En 2022, l'entreprise Mascitti a effectué le regarnissage de deux fascines, afin de les rendre davantage efficaces. Les grilles installées dans les saignées du chemin de la montagne ont également été remplacées par deux caniveaux en béton. Ceux-ci seront plus faciles à entretenir et plus sécurisants pour les promeneurs.

Assistant Maître d'ouvrage

USAGMA

Montant des travaux

11 660 € HT

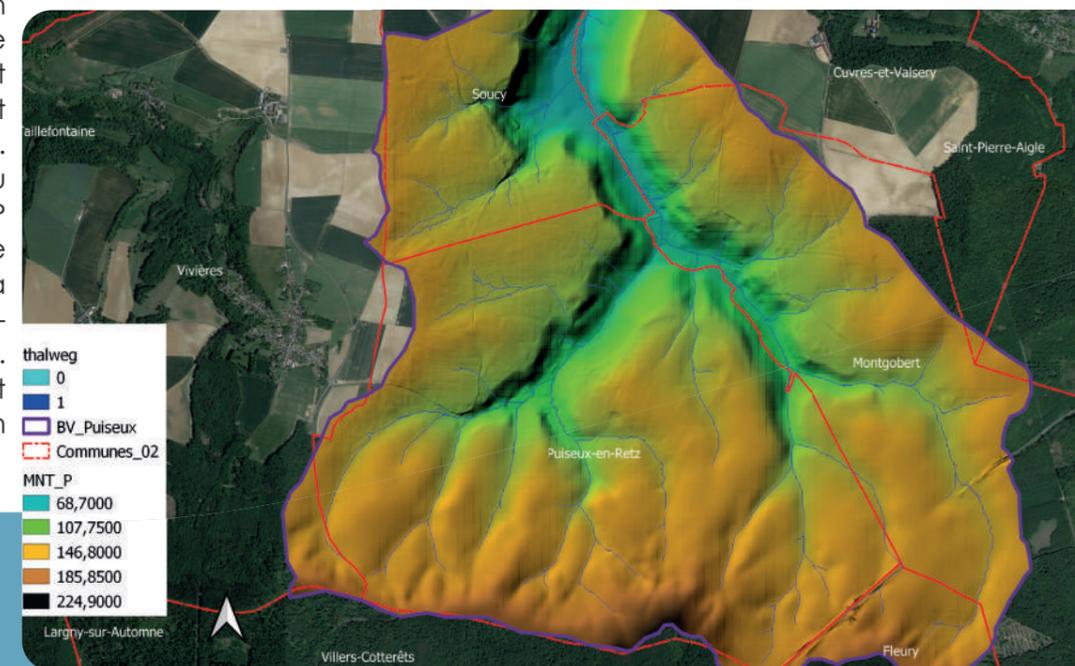


Etude de conception d'un plan d'hydraulique douce, de gestion des eaux pluviales urbaines et de restauration du cours d'eau sur un sous bassin versant du ru de Retz

Contexte : Les communes de Puisieux-en-Retz, Soucy et Montgobert ont fait l'objet de 20 arrêtés de catastrophes naturelles « inondations et coulées de boue » depuis 1993. Ces événements répétitifs ont détériorés l'état du Ru de Retz, qui se trouve aujourd'hui dans un état écologique moyen et un état chimique mauvais, selon l'Agence de l'eau. De nombreuses habitations ont également été touchées au fil des années sur les trois communes du bassin de 1905 ha au total.

Dans ce contexte, le Syndicat du bassin versant de l'Aisne navigable souhaite réaliser une étude consistant à élaborer un plan d'aménagements d'hydraulique douce, proposer de nouvelles solutions en techniques agricoles et réaménager le cours d'eau. L'objectif est de réduire le ruissellement et l'érosion, de lever les obstacles résiduels au passage des pics de crue et d'apporter une plus-value.

Des dysfonctionnements au niveau de la gestion du pluvial urbain ayant également été observés, la commune de Puisieux, par le biais de l'ADICA, a émis le souhait de travailler aussi sur ce volet. Le Syndicat n'étant pas compétent, une convention de groupement de commande a été signée en 2022 afin de permettre un gain de temps et de moyens en réalisant cette étude couplée. Le syndicat, porteur du projet, a rédigé le CCTP ainsi que la demande de subvention FNADT à la Préfecture, en collaboration avec l'ADICA. Le marché concernant l'étude sera lancé en 2023.



Étude de conception d'un plan d'hydraulique douce sur le bassin versant du ru de Bourbout à Montigny-Lengrain

Contexte : Depuis ces 20 dernières années, la commune de Montigny-Lengrain est sujette à de récurrentes coulées boueuses dont les plus marquantes furent occasionnées en 1993 et 2014 par une pluie centennale de l'ordre de 120 mm en 2 heures. Cela se traduit par une érosion des sols des parcelles, un transport de particules en suspension vers le ru Bourbout (envasement et colmatage des fonds), des déchaussements de voirie ainsi qu'un risque accru d'inondation des habitations. De ce fait, le Syndicat a lancé une étude visant à déterminer un scénario d'aménagement d'hydraulique douce. Le but de ces aménagements est de réduire le risque de ruissellement et d'érosion des sols en freinant les eaux dès l'amont du bassin versant et en les infiltrant directement. Le Bureau d'études LIOSE a été retenu pour

mener cette étude. La première phase (analyse de l'état initial du bassin versant) et la deuxième phase (Proposition d'actions au stade AVP) ont été réalisées. Les exploitants ont tous été rencontrés en 2022 afin de discuter avec eux des solutions envisagées.

Une première proposition de plan d'aménagement a été faite. Aujourd'hui, ce plan doit être validé par les communes et l'Agence de l'Eau, en plus des agriculteurs. Une fois accepté, le bureau d'études se chargera de l'élaboration des dossiers réglementaires.

Montant de l'étude

26 733 € HT

Taux de subvention

80% de l'Agence de l'Eau



LE SYNDICAT DU BASIN VERSANT DE L'OURCQ AMONT ET DU CLIGNON

Présentation du syndicat



Issu de la fusion au 1er janvier 2018, des syndicats de l'Ourcq amont et du Clignon, Le Syndicat du bassin versant de l'Ourcq amont et du Clignon a pour compétences principales;

l'étude et les travaux relatifs à la gestion des cours d'eau et de leurs bassins versants au travers des Item 1, 2, 5 et 8 du I de l'article L211-7 du code de l'environnement, relevant la GEMAPI.

Le syndicat de bassin versant de l'Ourcq amont et du Clignon intervient sur :

- 81 communes réparties sur 1 communauté d'agglomération et 4 communautés de communes
- Plus de 500 km de cours d'eau sur 625 km²
- **Président : Yves LEVEQUE**



Programme pluriannuel de restauration et d'entretien du Clignon et affluents

Contexte et Objectifs : Le diagnostic de l'état écologique mené sur le bassin versant Clignon a permis de faire ressortir plusieurs enjeux nécessaires pour l'atteinte du bon état fixé par la directive cadre sur l'eau notamment la reconquête de la qualité de l'eau, la préservation des potentialités écologiques des cours d'eau. Ces enjeux ont donc été retranscrits dans un plan pluriannuel de restauration et de d'entretien décliné en actions d'aménagements d'entretien et de restauration des rivières.



Les travaux visent à maintenir ou à améliorer les fonctions écologiques de la ripisylve et d'améliorer l'état global du cours d'eau par l'aménagement des clôtures et des abreuvoirs pour les bovins ou encore de restaurer les berges artificielles. L'aménagement de plusieurs ouvrages hydrauliques permettra une amélioration de la continuité écologique.

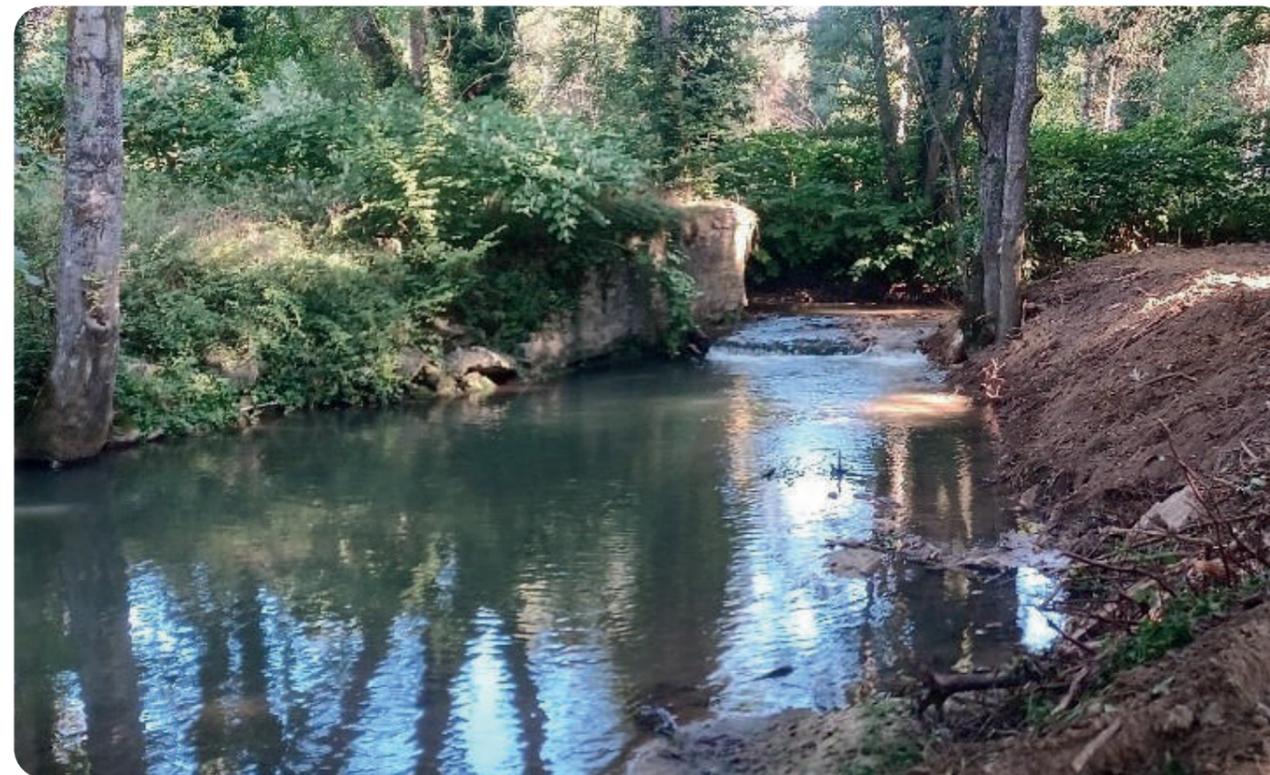
Maitre d'Œuvre
USAGMA

Travaux réalisés en 2022

- Réalisation de 1 abreuvoir pour bétails, 2 passage à gué et 200 ml de clôtures,
- Mise en place d'une rampe d'enrochement
- Arasement du seuil du moulin de Vez et aménagement du bras (réouverture et talutage des berges),
- Aménagement d'abris piscicoles

BILAN D'ACTIVITÉ 2022 OURCQ AMONT ET CLIGNON

Opérations	Montant en euros
Programme pluriannuel de restauration et d'entretien du Clignon et affluents – Lot 1: Mise en défens de cours d'eau (Tranche 1)	22 000 €
Programme pluriannuel de restauration et d'entretien du Clignon et affluents Lot 2: Restauration des cours d'eau (Tranches 1 et 3)	57 000 €
Programme pluriannuel d'entretien et désembâclement de l'Ourcq et du Clignon - Année 1 programme 2	33 000 €
Etude de conception d'un plan d'hydraulique douce et de restauration de cours d'eau sur le bassin versant du ru de Gorgeats Phase 1: Etat des lieux Phase 2: Propositions d'actions—achevées en 2022	31 000 €
Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien de l'Ourcq et ses affluents – Suivi de la procédure réglementaire	/
Travaux d'hydraulique douce et structurante sur le bassin versant du Clignon amont - Rédaction du DCE, Lancement du marché et analyse des offres pour la Maîtrise d'Œuvre	/
Travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur la commune de Brumetz - Conventonnement, Aménagement d'une fascine	1840 €
Travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur la commune de Chézy-en-Orxois Conventonnement, Aménagement d'une fascine	550 €



Restauration de la continuité écologique au pont de Vez « Bussiaries »

Contexte : Le pont de Vez situé entre les communes de Bussiaries et Hautevesnes, est constitué d'un radier et d'une voute en fer sous une route qui crée une chute de 50 cm de haut.

Cette chute a progressivement entraîné l'incision régressive du cours d'eau et créer une fosse de 2,5 m environ qui constitue un obstacle à la continuité écologique, mais aussi problématique pour la stabilité du pont.

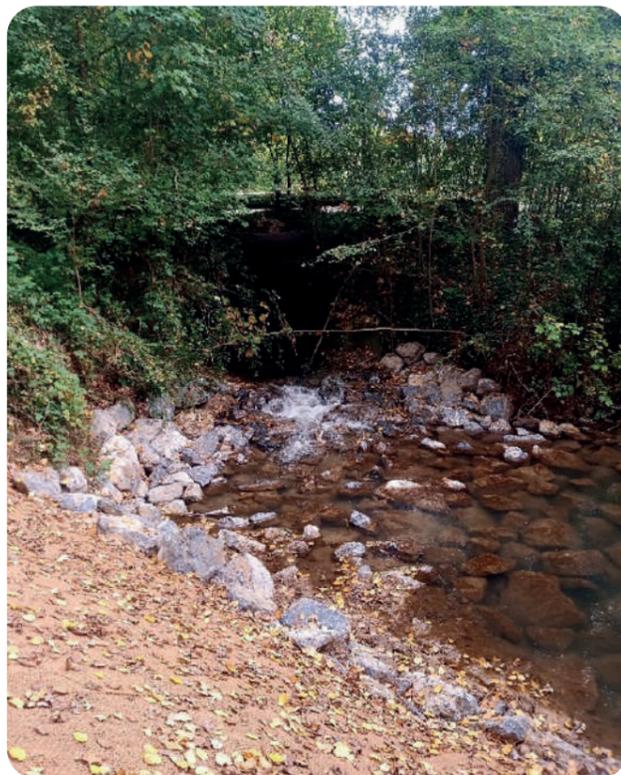
L'objectif des travaux était de rétablir la continuité écologique sur le Clignon mais aussi de stopper l'incision du cours d'eau au pied du radier du pont (l'affouillement sous l'ouvrage) par la mise en place d'une rampe empierrée réduisant ainsi la chute d'eau et la rendant franchissable pour la faune piscicole.

Maitre d'Œuvre : USAGMA
Entreprise travaux : EQUO VIVO
Montant en HT : 24 000 €
Taux de financement : 80% AESN

Travaux de lutte contre le ruissellement et l'érosion sur les communes de Brumetz et Chézy-en-Orxois

Contexte : Face aux problèmes récurrents liés au ruissellement et à l'érosion des versants en amont, les communes de Brumetz et de Chézy-en-Orxois ont sollicité l'aide du Syndicat du bassin versant de l'Ourcq amont et du Clignon afin d'entreprendre des travaux pour traiter ces problèmes récurrents.

En 2022, le syndicat a réalisé, en régie, l'implantation de deux fascines. La première est implantée sur la commune de Brumetz et la deuxième sur Chézy-en-Orxois.



Les objectifs de ces fascines sont multiples :

- Limiter les phénomènes d'érosion qui participent à l'altération des terres agricoles et à la diminution du capital sol ;
- Améliorer la qualité chimique et écologique des cours d'eau ;
- Sécuriser les biens et les personnes des inondations et coulées de boue observées lors d'évènements importants.

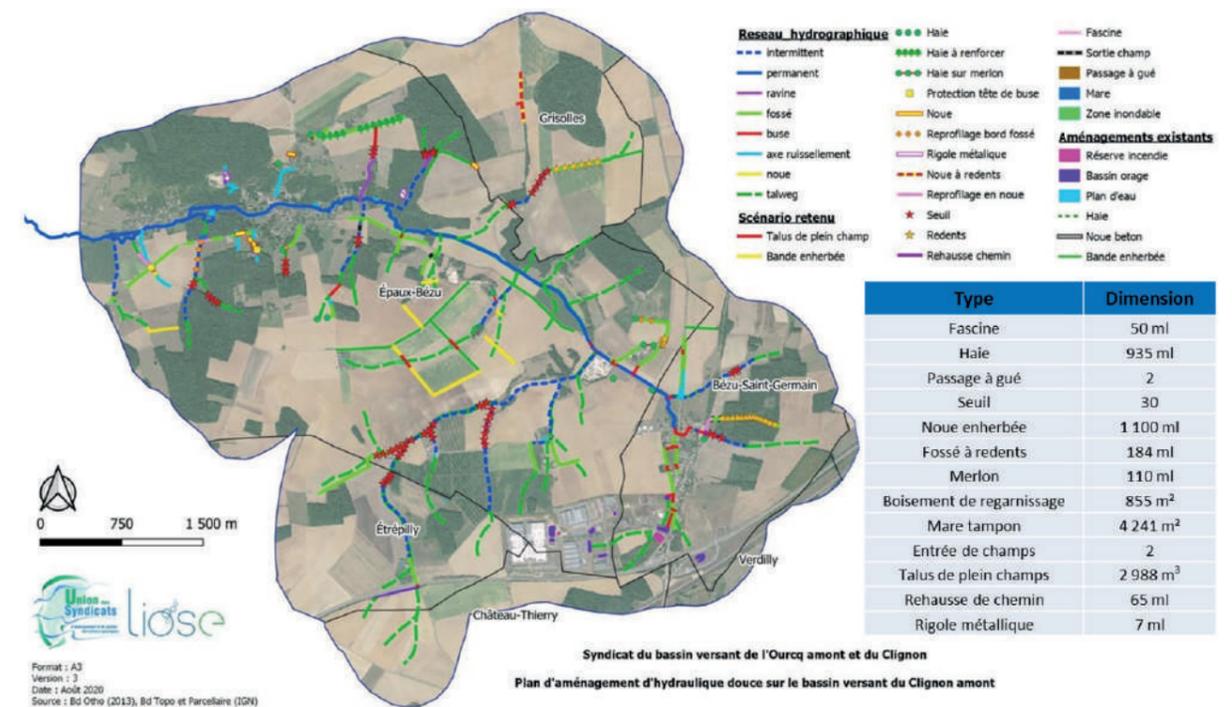
Montant des travaux : 1840 € HT pour Brumetz / 550 € HT pour Chézy-en-Orxois.

Projet de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur le bassin versant du Clignon amont

Contexte : En juillet 2000, une cinquantaine d'habitations, dans le hameau de Buire (commune d'Epoux-Bézu), ont été touchées par les inondations suite au débordement du cours d'eau de Clignon. Certaines habitations ont subi une lame d'eau boueuse de plus de 1,5 m de hauteur.

En 2018 et suite à cet évènement, un plan d'aménagements d'hydraulique douce et structurante a été élaboré sur l'ensemble du bassin versant du Clignon, en amont d'Epoux-Bézu, par le bureau d'études LIOSE. Ces aménagements servent à ralentir les écoulements et infiltrer les eaux directement dans la

parcelle concernée. L'implantation de ce type d'aménagements repose sur des techniques de génie végétal (haies, noues, bandes enherbées, mares, fascines, talus de plein champ, fossé à redents, seuils enrochés, saignées,...). Cette année, le bureau d'étude LIOSE a rédigé la Déclaration d'Intérêt Général. L'arrêté préfectoral a été émis le 19 mai 2022. En fin d'année, le syndicat a lancé un marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux. La réception des offres s'est faite le 28 novembre 2022. L'analyse étant en cours, le marché sera notifié en 2023.

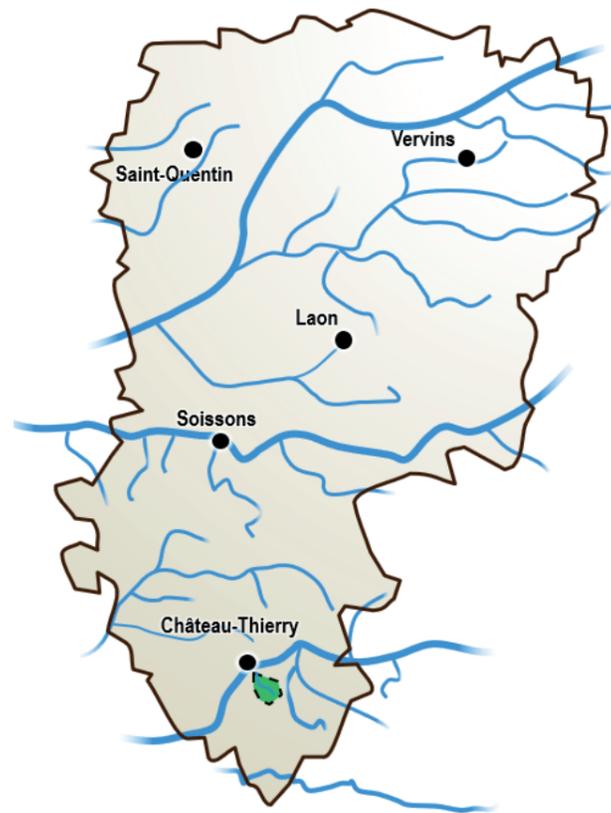


Montant de l'étude : 38 760 €

Taux de financement : 60% AESN + 20% Conseil Départemental de l'Aisne

Montant estimatif des travaux : 454 658 € HT

LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMÉNAGEMENT DU RU DE NESLES



Présentation du syndicat

Le Syndicat intercommunal d'aménagement du ru de Nesles a été créé par arrêté préfectoral en date du 21 octobre 1996.

Il regroupe les communes de Nesles-la-Montagne, Essômes-sur-Marne, Etampes-sur-Marne, Nogentel et Château-Thierry. Le bassin versant du ru de Nesles représente 591 ha pour 4,5 km de cours d'eau. Il est compris dans le bassin versant de la Marne. Comme pour toute structure intercommunale, les fonctions du syndicat sont définies dans ses statuts.

Il a pour objectif l'amélioration de la qualité des milieux aquatiques et la maîtrise du ruissellement et de l'érosion dans les limites du périmètre syndical. Il peut ainsi assurer la maîtrise d'ouvrage des études et des travaux pour répondre à cette mission.

Président : Jean-Luc MAGNIER

Opérations menées en 2022

Opérations	Montant en euros
Etude de conception d'un schéma d'aménagement sur les coteaux viticoles d'Essômes-sur-Marne	/
Transfert de la Maitrise d'Oeuvre de la commune vers le Syndicat	/
Conventionnement sur la mise à disposition du personnel avec la commune de Nesles-la-Montagne	/
Travaux d'entretien des aménagements sur le bassin viticole du Ru de Nesles	9 250 €

Projet de lutte contre le ruissellement sur les coteaux viticoles d'Essômes-sur-Marne

Contexte : La commune d'Essômes-sur-Marne a lancé, en 2010, un marché de maîtrise d'oeuvre pour réaliser des travaux d'aménagements sur son territoire. Le bureau d'études SOFIM a été retenu et a rendu son étude en

2018. Cette année, le transfert du marché a été effectué en direction du Syndicat intercommunal d'aménagement du Ru de Nesles.

BILAN D'ACTIVITÉ RU DE NESLES

2022



Projet de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur le vignoble du Ru de Nesles

Contexte et Objectifs : Les communes d'Etampes-sur-Marne et de Nesles-la-Montagne ont été touchées par des inondations et des coulées de boue récurrentes depuis 1983. Celles-ci ont impacté la qualité du Ru de Nesles (envasement, pollution, ...), le capital sol sur les coteaux viticoles ainsi que les habitations et les chaussées. A la suite d'une étude menée par Antéa Group, des travaux ont été réalisés en 2017 par RVM et PRAT Paysages, sous la maîtrise d'Oeuvre d'ECAA. Ces travaux ont été financés par l'Agence de l'Eau Seine Normandie (selon les critères du 10e Programme), le Conseil Départemental de l'Aisne, le Fond Européen de Développement Régional, le Comité Interprofessionnel du Vin de Champagne, les propriétaires viticoles et les communes du bassin versant. Des levées de fonds sont envoyées tous les ans à ces derniers afin d'étaler le coup des travaux, jusqu'en 2027, et de financer leur entretien.



Depuis 2017, des travaux d'entretien doivent être réalisés chaque année afin d'assurer l'efficacité et la pérennité des aménagements. Une convention de mise à disposition du personnel a été passée avec la commune de Nesles-la-Montagne en 2022. Un marché est également en cours avec l'entreprise COLAS, pour réaliser l'entretien des aménagements jusqu'en 2023.



Cette année, l'entreprise COLAS a effectué le curage d'un dégrilleur sur un fossé à redents. La structure ROMU Parcs & Jardins a quant à elle réalisé le débroussaillage et la coupe des rejets d'arbres dans 4 ravines et 2 zones de rétention. Le montant de l'opération s'élève à 9 250 € HT.

Assistant Maître d'ouvrage : USAGMA
Maître d'Oeuvre : ECAA

LE SYNDICAT MIXTE MARNE ET SURMELIN

Présentation du syndicat



Le syndicat Mixte Marne et Surlmelin a été créé au 1er janvier 2020 et son siège est situé à la mairie de Mézy-Moulins.

Il a pour compétences principales; l'étude et les travaux relatifs à la gestion des cours d'eau et de leurs bassins versants au travers des Item 1, 2, 5 et 8 du I de l'article L211-7 du code de l'environnement, relevant la GEMAPI.

Le syndicat Mixte Marne et Surlmelin intervient sur :

- 111 communes réparties sur 1 communauté urbaine, 2 communautés d'agglomérations et 2 communautés de communes
- 600 km de cours d'eau sur 952 km²
- **Président : Claude JACQUIN**



Programme pluriannuel de restauration et d'entretien du Surlmelin et de ses affluents (02)

Le Surlmelin prend sa source dans le département de la Marne dans la forêt de Vertus et se jette dans la rivière Marne, après un parcours de 41,5 km, au niveau de la commune de Mézy-Moulins dans le département de l'Aisne. La plus grande partie de son bassin versant est situé dans le département de la Marne et son principal affluent est le cours d'eau de la Dhuis.

Contexte : Le bon état écologique n'est pas assuré sur l'ensemble des cours d'eau du bassin versant du Surlmelin et de ses affluents. Les principales causes de dégradation de l'état écologique sont dues notamment à la divagation du bétail dans le cours d'eau et la présence d'une succession d'ouvrages transversaux portant atteinte à la continuité écologique.

Objectif : C'est dans ce contexte d'atteinte du bon état écologique des masses d'eau exigé par la Directive Cadre sur l'Eau, que le syndicat

mixte Marne et Surlmelin a souhaité disposer d'un programme ambitieux de travaux de restauration des milieux aquatiques sur 5 ans dans le département de l'Aisne.

Description des travaux : La nature des interventions correspond à la mise en place de plantations, la pose d'abreuvoirs et de clôtures, la restauration du lit et des berges, la diversification des écoulements et la restauration de la continuité écologique. Des travaux d'entretien et de désembâclement viendront également compléter les actions de restauration.

Etat d'avancement : Suivi de la procédure réglementaire
Assistant Maître d'ouvrage : USAGMA
Montant estimatif du programme en euros HT : 654 000 €

BILAN ACTIVITÉ MARNE ET SURMELIN

2022

Opérations menées en 2022

Opérations	Montant en euros
Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien du Surlmelin et de ses Affluent (02) – Suivi de la procédure réglementaire	/
Maîtrise d'oeuvre relative à la remise à ciel ouvert du ru de Nesles sur sa partie busée (02) - Phase 2 : Etude d'avant-projet	25 800 €

Maîtrise d'oeuvre relative à la remise à ciel ouvert du ru de Nesles (02)

Le ru de Nesles prend sa source sur la commune de Nesles-la-Montagne, au niveau du plateau agricole et se jette dans la fausse Marne à Château-Thierry. Il présente un linéaire de 4.6 km se composant d'une section naturelle de 2.9 km de long, en milieu rural, et d'une section busée d'environ 1.7 km de long, en milieu urbain.

Contexte : Le ru de Nesles a été busé et enterré dans sa partie aval, afin d'élargir la voirie. Cette modification hydromorphologique du cours d'eau n'est pas restée sans conséquences, avec un certain nombre de désordres dont les principaux sont une rupture de la continuité écologique, une homogénéisation des écoulements, un envasement important du ru et des débordements au niveau de l'avenue de Montmirail lors d'épisodes pluvieux intenses.

Objectif : Cette étude doit permettre, à partir d'un état des lieux (qualité du milieu, travaux réalisés, usages, hydromorphologie, hydraulique...) et par le biais d'une concertation avec l'ensemble des acteurs, de déterminer le scénario qui sera accepté socialement et fera l'objet de travaux.



Etat d'avancement

Phase 2 « Etude d'Avant-Projet »

Assistant Maître d'Ouvrage

USAGMA

Maître d'oeuvre

CE3E

Montant de la Phase 2 en euros HT

25 800 €

Taux de subvention

80% AESN

LE SYNDICAT DU BASSIN VERSANT DU PETIT MORIN AMONT

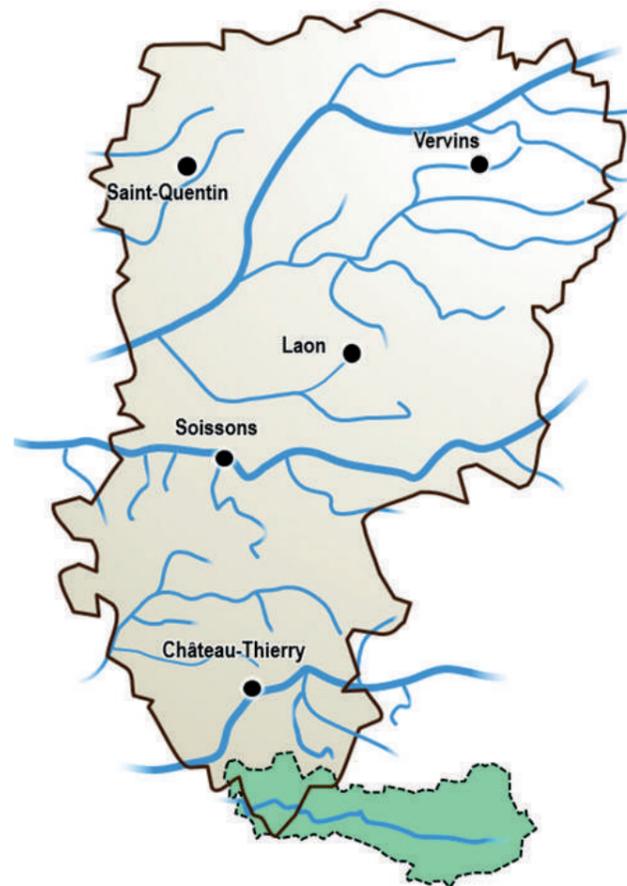
Présentation du syndicat



Le syndicat du bassin versant du Petit Morin Amont a été créé en 1985 et a évolué par une succession d'arrêtés préfectoraux. Il a pour compétences principales; l'étude et les travaux relatifs à la gestion des cours d'eau et de leurs bassins versants au travers des Item 1, 2, 5 et 8 du I de l'article L211-7 du code de l'environnement, relevant la GEMAPI.

Le syndicat du bassin versant du Petit Morin Amont intervient sur :

- 51 communes réparties sur 2 communautés d'agglomération et 6 communautés de communes
- 270 km de cours d'eau sur 489 km²
- **Président : Alain MOROY**



ment hydromorphologique naturel, qui affectent la continuité écologique, le lit des cours d'eau et dans une moindre mesure les berges.

Objectif : Cette étude menée par le Syndicat, sous assistance de l'Union des Syndicats, doit permettre, à partir d'un état des lieux partagé et par le biais d'une concertation avec les acteurs locaux, de déterminer les objectifs, les actions et les moyens à mettre en oeuvre pour atteindre une gestion équilibrée des milieux aquatiques et humides. Cette étude constituera un document essentiel pour le Syndicat, qui l'utilisera pour planifier ses actions futures d'entretien et de restauration.

Etat d'avancement : Phase 3 « Proposition d'un PPRE », terminée en 2022

Maître d'oeuvre : CE3E

Assistant Maître d'ouvrage : USAGMA

Montant total de l'étude en euros HT : 155 000 €

Taux de subvention : 80% AESN

BILAN ACTIVITÉ PETIT MORIN AMONT

2022

Opérations menées en 2022

Opérations	Montant en euros
Etude globale préalable à la définition du Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien du Petit Morin et ses Affluents Phase 3 : Propositions d'un PPRE, achevée en 2022	25 500 €
Etude du fonctionnement hydraulique de la Tourbière du marais de Saint Gond - Lancement du marché resté sans réponse À relancer en 2023	/
Programme de désembâclement 2022 – Recensement des embâcles et demande de subvention - Travaux en 2023 en raison d'un arrêté sécheresse en 2022	12 000 €

Programme de désembâclement 2022-2025, du Petit Morin Amont et ses affluents



Le syndicat du Petit Morin Amont, assisté de l'Union des Syndicats, a lancé en 2022 un programme de désembâclement du Petit Morin Amont et de ses affluents, pour obtenir la plus grande réactivité possible en ce qui concerne le traitement des embâcles jugés dangereux.

Contexte : Les embâcles résultent de l'accumulation de bois, tels que des troncs, branches, souches en travers du lit. Ces embâcles peuvent former de véritables bouchons favorisant les inondations, les érosions de berges ou encore l'obturation des ouvrages hydrauliques. Ils participent également à la diversité des habitats, c'est pour cela que leur gestion doit être sélective et raisonnée. Dans cette optique, cette année un repérage collaboratif a été effectué et se sont plus de 40 embâcles qui ont été recensés.

Détail des travaux

L'intervention consiste en un traitement spécifique de chaque embâcle jugé problématique.

Etat d'avancement

Recensement effectué en 2022

Maître d'oeuvre

USAGMA

Entreprise

MVS Renaturation

Montant estimatif des travaux 2022

12 000 € HT

Taux de subvention

30% du Département de la Marne



LES MARCHÉS PUBLICS

Adhérent	Objet du marché	Titulaire	Caractéristique	Montant	Date de la notification	Durée
Ourcq amont et Clignon	Inventaire zones humides sur le bassin versant de l'Ourcq amont et du Clignon	BIOTOPE	Marché à procédure adaptée / Service	127 848 €	24/03/2022	30 mois
Ourcq amont et Clignon	Programme de désembâclement sur le bassin versant de l'Ourcq amont et du Clignon	1- SMDA 2 - MASCITTI 3 -Forêts-et-Paysages	Marché à procédure adaptée / Travaux / Accord cadre à bons de commande	48 000 € TTC/an	27/05/2022	4 ans
Serre et Vilpion	Programme Pluriannuel de Restauration de la Serre amont et ses affluents	Forêts-et-Paysages	Marché à procédure adaptée / Travaux	428 867 € HT	03/06/2022	4 ans
Oise Amont	Travaux de restauration du ru des fonds	CGCR et MASCITTI	Marché à procédure adaptée / Travaux	80 920 € HT CGCR 45 290 € HT MASCITTI	03/08/2022	8 semaines
Aisne Non Navigable	Programme de désembâclement de l'Aisne non Navigable	MASCITTI	Devis / Travaux	15 240 € TTC	04/08/2022	2 semaines
Ardon/Ailette	Reméandrage de l'Ardon	Forêts-et-Paysages et Dubost Environnement	Marché à procédure adaptée / Travaux / Accord cadre à bons de commande	222 185 € Forêts-et-Paysages 26 700 € HT Dubost Environnement	08/08/2022	3 ans
Basse Ailette	Programme de désambâclement de la Basse Ailette	MUSIAL	Devis / Travaux	21 900 € HT	19/08/2022	6 semaines
Petit Morin Amont	Programme de désambâclement du Petit Morin	1 - MVS Renaturation 2 - ECO BOIS	Marché à procédure adaptée / Travaux / Accord cadre à bons de commande	40 000 € TTC / an	23/08/2022	4 ans
Oise Aval	Programme de désambâclement de l'Oise et ses affluents	1 - MVS Renaturation 2 - MASCITTI 3 - Forêts-et-Paysages	Marché à procédure adaptée / Travaux / Accord cadre à bons de commande	50 000 € TTC / an	30/08/2022	4 ans
Serre et Vilpion	Etude pour la lutte contre l'érosion et le ruissellement des sols sur les bassins versants de la Serre et du Vilpion	SOGETI	Prestation intellectuelle	76 900 € HT	21/10/2022	12 mois
Oise aval	Etude de conception d'un plan hydraulique doux sur un sous bassin versant de l'Oise	SOGETI	Maîtrise d'oeuvre partielle	23 175 € HT	07/11/2022	14 mois
Ourcq Clignon	Maitrise d'oeuvre partielle concernant les Travaux d'aménagement du bassin versant du Clignon Amont	ECAA	Maitrise d'oeuvre partielle	23 280 € HT	28/03/2022	14 mois
Aisne non navigable	Travaux de lutte contre le ruissellement et l'érosion sur un sous bassin versant de l'Aisne, Commune de Malzy	MASCITTI	Travaux	36 960 € HT	22/11/2022	2 mois
Oise Amont	Etude de restauration de la continuité écologique sur l'Oise au Pas Bayard	CE3E et Stream and river consult	Marché à procédure adaptée / Service	109 611,50 € HT CE3E 80 920 € HT Stream river consult	28/09/2022	18 mois
Basse Ailette	Programme d'entretien des fossés de la Basse Ailette	MUSIAL	Devis / Travaux	31 944 € HT	05/10/2022	6 semaines
Aisne Navigable	Programme d'entretien du Ru de Vandy	MASCITTI	Devis / Travaux	23 760 € TTC	21/10/2022	6 semaines

LE PRÉVISIONNEL D' ACTIONS 2023 PAR ADHÉRENT

ADHÉRENT	OPÉRATION	PRÉVISIONNEL 2023
SERRE ET VILPION	Programme pluriannuel de restauration de la Serre amont et de ses affluents	Suivi de l'instruction réglementaire, demande de subvention et suivi des travaux.
	Programme de désembâclement du bassin versant amont du Vilpion et de la Serre	Rédaction des pièces de marché, consultation, analyse des offres, demande de subvention et suivi des travaux.
	Etude pour la renaturation du Chertemps dans la traversée de Vervins	Suivi de l'étude
	Etude de restauration de la continuité écologique sur la Brune et le Vilpion	Rencontres des propriétaires, rédaction des pièces de marché et lancement de la consultation.
	Programme pluriannuel de mise en défens sur la Brune et le Vilpion	Actualisation du programme de travaux avec rencontres des exploitants agricoles, rédaction des pièces de marché et lancement de la consultation.
	Etude de rétablissement de la continuité écologique au niveau du Moulin de Gerçy sur le Vilpion	Demande de subvention et suivi de l'étude

ADHÉRENT	OPÉRATION	PRÉVISIONNEL 2023
SERRE AVAL	Programme pluriannuel de restauration de la Buzelle	Actualisation du programme de travaux et suivi de la procédure réglementaire..
	Plan de gestion Entretien sur l'ensemble du bassin versant de la Serre Aval	Suivi de l'instruction réglementaire, rédaction des pièces de marché, consultation et analyse des offres.

SERVICE MILIEUX AQUATIQUES

ADHÉRENT	OPÉRATION	PRÉVISIONNEL 2023
OURCQ ET CLIGNON	Programme pluriannuel de restauration et d'entretien de l'Ordrimouille.	Réalisation d'un projet de remise en état. Demande de subvention et suivi des travaux.
	Programme pluriannuel de restauration du bassin versant du Clignon.	Rencontres des propriétaires, suivi de l'instruction réglementaire (porter à connaissance), rédaction des pièces de marchés, consultation, analyse des offres, demande de subvention et suivi des travaux.
	Programme de désembâclement du bassin versant de l'Ourcq Amont et du Clignon.	Recensement des embâcles et suivi des travaux.
	Programme pluriannuel de restauration de l'Ourcq et ses affluents.	Suivi de l'instruction réglementaire, rédaction des pièces de marchés, consultation, analyse des offres, demande de subvention et suivi des travaux.
	Restauration de la continuité écologique au niveau du moulin de Caranda à Cierges.	Suivi du cabinet CHOLET en charge du bornage des nouvelles parcelles.
	Définition du système d'endiguement de classe C au niveau de la commune de Coincy.	Rédaction des pièces de marché, consultation, analyse des offres, suivi du bureau d'études.
	Inventaire Zones Humides à l'échelle du bassin versant.	Suivi du bureau d'études.
	Etude continuité écologique à l'échelle du bassin versant.	Accompagnement à la rédaction des pièces de marché, lancement de la consultation et suivi du bureau d'études
	Mission de maîtrise d'œuvre relative aux travaux de restauration de la continuité écologique à Epaux-Bézu.	Rédaction des pièces de marché, consultation, analyse des offres, demande de subvention et suivi de l'étude.
	Etude de renaturation du ru des Gorgeats.	Suivi de l'étude et de l'instruction réglementaire.

LE PRÉVISIONNEL D'ACTIIONS 2023 PAR ADHÉRENT

ADHÉRENT	OPÉRATION	PRÉVISIONNEL 2023
OISE AMONT	Déclaration d'Intérêt Général sur le bassin versant de l'Oise Amont.	Suivi de l'instruction réglementaire avec réponses aux demandes de compléments.
	Travaux de renaturation du ru de Fonds.	Suivi des travaux.
	Etude de restauration de la continuité écologique sur l'Oise au Pas Bayard.	Suivi du bureau d'études.
	Etude de restauration de la continuité écologique au niveau du moulin de Leuze.	Rédaction des pièces de marché, consultation, analyse des offres, demande de subvention et suivi du bureau d'études.
	Etude de restauration de la continuité écologique au niveau des rus de l'étang Polliart et du Bois Carbonnet.	Rédaction des pièces de marché, consultation, analyse des offres, demande de subvention et suivi du bureau d'études.
	Etude de restauration de la continuité écologique au niveau du moulin de Bucilly.	Rédaction des pièces de marché, consultation, analyse des offres, demande de subvention et suivi du bureau d'études.
	Livret de sensibilisation des riverains.	Conception du livret et distribution aux EPCI et riverains.

ADHÉRENT	OPÉRATION	PRÉVISIONNEL 2023
BASSE AILETTE	Programme de désembâclement sur la Basse Ailette.	Recensement des embâcles, demande de devis, analyse des offres et suivi des travaux.
	Programme de curage des fossés de la Basse Ailette.	Demande de devis, analyse des offres et suivi des travaux.
	Etude globale préalable au Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien de l'Ailette CC Picardie des Châteaux.	Accompagnement de la Communauté de Communes de Picardie des Châteaux pour le suivi du bureau d'études.

SERVICE MILIEUX AQUATIQUES

ADHÉRENT	OPÉRATION	PRÉVISIONNEL 2023
OISE AVAL	Programme pluriannuel de désembâclement de l'Oise et de ses affluents.	Recensement des embâcles et suivi des travaux.
	Etude globale préalable au Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien de l'Oise Aval et ses affluents.	Suivi de l'étude et de l'instruction réglementaire.
	Travaux de mise en défens d'un bras de l'Oise sur la commune de Vendeuil.	Demande de devis et de subvention et suivi des travaux.
	Livret de sensibilisation des riverains.	Impression et distribution aux EPCI et riverains.

ADHÉRENT	OPÉRATION	PRÉVISIONNEL 2023
ARDON/AILETTE	Programme pluriannuel de reméandrage de l'Ardon T4, 5 et 6.	Réception de la 4ème Tranche, demande de subvention et suivi des travaux de la Tranche 5.
	Suivi de la qualité biologique de l'Ardon T4, 5 et 6.	Résultats d'analyse de la 4ème Tranche et suivi de la campagne I2M2 et Physico-Chimique de la 5ème Tranche.
	Réalisation d'un film sur la renaturation de l'Ardon.	Suivi de l'entreprise.
	Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien sur le bassin versant amont de l'Ailette.	Actualisation du programme et de la DIG sur les zones non couvertes par la DIG de 1988.

LE PRÉVISIONNEL D' ACTIONS 2023 PAR ADHÉRENT

ADHÉRENT	OPÉRATION	PRÉVISIONNEL 2023
MARNE ET SURMELIN	Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien du Surmelin et de ses affluents.	Suivi de l'instruction réglementaire, rédaction des pièces de marché, analyse des offres et demande de subvention.
	Programme Pluriannuel de désembâclement sur l'ensemble du syndicat.	Rédaction des pièces de marché, consultation, analyse des offres, demande de subvention et suivi des travaux.
	Etude de réouverture du ru de Nesles dans sa partie busée.	Suivi du bureau d'études.
	Définition du système d'endiguement de classe C au niveau de la commune de Château-Thierry.	Rédaction des pièces de marché, consultation, analyse des offres et suivi du bureau d'études.
	Livret de sensibilisation des riverains.	Conception du livret et distribution aux EPCI et riverains.

ADHÉRENT	OPÉRATION	PRÉVISIONNEL 2023
AISNE NON NAVIGABLE	Désembâclement de la rivière Aisne non navigable.	Recensement des embâcles, demande de devis, analyse des offres et suivi des travaux.
	Programme pluriannuel de restauration et d'entretien des bassins versants du Tordoir, Beurepaire et petits affluents de l'Aisne.	Analyse des offres, demande de subvention et suivi des travaux.
	Livret de sensibilisation des riverains.	Distribution aux EPCI et riverains.

SERVICE MILIEUX AQUATIQUES

ADHÉRENT	OPÉRATION	PRÉVISIONNEL 2023
PETIT MORIN	Programme pluriannuel de désembâclement du Petit Morin. Amont et ses affluents.	Suivi des travaux.
	Etude globale préalable au Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien du Petit Morin Amont et ses affluents.	Suivi de l'étude et de l'instruction réglementaire.
	Etude hydrologique et hydraulique avec 2 scénarios d'aménagement et de gestion du marais de Saint Gond.	Rédaction des pièces de marché, consultation, analyse des offres, demande de subvention et suivi de l'étude.
	Livret de sensibilisation des riverains.	Conception et distribution aux EPCI et riverains.

ADHÉRENT	OPÉRATION	PRÉVISIONNEL 2023
USAGMA	Dossier en régie des adhérents (travaux et animation).	Demande de subvention et suivi de travaux.
	Rapport d'activités.	Rédaction du rapport, demande de subvention pour les postes et comité de pilotage.
	Comités syndicaux (Bilans projets, DOB, BP...)	Préparation et Participation à l'ensemble des réunions de bureau et comités syndicaux ainsi qu'à l'étude de gouvernance.
	Communication	Actualisation du site internet et de la page LinkedIn, rencontres des partenaires techniques et financiers, réunions avec les EPCI...

LE PRÉVISIONNEL D' ACTIONS 2023 PAR ADHÉRENT

ADHÉRENT	OPÉRATION	PRÉVISIONNEL 2023
OISE AMONT	Travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion du bassin versant du ru des Fonds.	Entretien et suivi de l'état des aménagements.
	Travaux de lutte contre le ruissellement et l'érosion sur un sous bassin versant du Noirrieu.	Concertation avec les agriculteurs et autres acteurs du territoire pour validation des aménagements et actualisation des conventions.
	Réalisation de 3 gabions sur la commune de Lavaqueresse.	Entretien et suivi de l'état des aménagements.
	Réalisation d'une fascine sur la commune de Proisy.	Entretien et suivi de l'état des aménagements.
	Travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur la commune de Wiège-Faty.	Visite du site, concertation avec les acteurs du territoire, conventionnement.

ADHÉRENT	OPÉRATION	PRÉVISIONNEL 2023
OISE AVAL	Etude de conception d'un plan d'hydraulique douce sur le bassin versant de Alaincourt (Site pilote du PPRE de l'Oise aval)	Lancement et suivi de l'étude.
	Etude de conception d'un plan d'hydraulique douce sur un sous bassin versant de l'Oise à Brissy-Hamégicourt et Brissay-Choigny.	Lancement et suivi de l'étude, conventionnement avec les exploitants et propriétaires.
	Etude de conception d'un plan d'hydraulique douce sur le bassin versant de Ribemont.	Suivi de l'étude, du conventionnement et de l'instruction réglementaire.

SERVICE RUISSELLEMENT EROSION

ADHÉRENT	OPÉRATION	PRÉVISIONNEL 2023
SERRE ET VILPION	Etude globale pour la lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols sur le bassin versant amont de la Serre et du Vilpion.	Lancement de l'étude, suivi de l'étude.
	Etude de conception d'un plan d'hydraulique douce sur le bassin versant du ru de Vigneux.	Rédaction et dépôt des dossiers réglementaire, suivi de l'instruction réglementaire.
	Etude de conception d'un plan d'hydraulique douce sur le bassin versant amont du ru du Ponceau.	Lancement d'une étude complémentaire dans la forêt du val St-Pierre : Rédaction des pièces, analyse des offres, demande de subvention, concertation avec les agriculteurs et autres acteurs du territoire pour validation des aménagements et actualisation des conventions travaux.
	Travaux de maîtrise de ruissellement et de l'érosion sur le bassin versant du ruisseau de Landouzy.	Entretien et suivi de l'état des aménagements.

ADHÉRENT	OPÉRATION	PRÉVISIONNEL 2023
SERRE AVAL	Projet lutte contre le ruissellement et l'érosion sur le bassin du ru des Lavats à Festieux.	Suivi des travaux en cours de discussion.

LE PRÉVISIONNEL D' ACTIONS 2023 PAR ADHÉRENT

ADHÉRENT	OPÉRATION	PRÉVISIONNEL 2023
AISNE NAVIGABLE	Travaux d'entretien des aménagements sur le bassin versant du ru du Voidon à Mercin-et-Vaux.	Entretien et suivi de l'état des aménagements.
	Travaux de lutte contre le ruissellement et l'érosion sur le bassin versant de la Crise à Vauxbuin.	Rédaction des pièces de marché, consultation, analyse des offres, demande de subvention et suivi des travaux.
	Étude de conception d'un plan d'hydraulique douce sur le bassin versant du ru de Bourbout à Montigny-Lengrain.	Suivi de l'étude, conventionnement avec les acteurs du territoire.
	Etude de conception d'un plan d'hydraulique douce sur le bassin versant de Juvigny (Site pilote du PPRE de l'Aisne).	Lancement et suivi de l'étude.
	Etude de conception d'un plan d'hydraulique douce, de gestion des eaux pluviales urbaines en agglomération et de restauration du cours d'eau sur un sous bassin versant du ru de Retz.	Rédaction des pièces de marché, consultation, analyse des offres, demande de subvention et suivi de l'étude.
	Projet de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur le bassin versant du ru de Lauenoy.	Concertation et conventionnement.

SERVICE RUISSellement EROSION

ADHÉRENT	OPÉRATION	PRÉVISIONNEL 2023
AISNE NON NAVIGABLE	Travaux de maîtrise de ruissellement et d'érosion sur un sous bassin versant de l'Aisne sur la commune de Maizy.	Reprise du conventionnement avec les exploitants et propriétaires, Suivi et réception des travaux.

ADHÉRENT	OPÉRATION	PRÉVISIONNEL 2023
ARDON/AILETTE	Travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur la commune de Mons-en-Laonnois.	Entretien et suivi de l'état des aménagements.

ADHÉRENT	OPÉRATION	PRÉVISIONNEL 2023
RU DE NESLES	Travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur le vignoble de Nesles-la-Montagne.	Recensement des besoins en entretien, Consultation des entreprises pour l'entretien des aménagements, Envoi des levées de fonds annuelles.
	Projet de lutte contre le ruissellement sur les coteaux viticoles d'Essômes-sur-Marne.	Résiliation du marché avec le bureau d'études, lancement d'une nouvelle étude, demande de subvention.

LE PRÉVISIONNEL D' ACTIONS 2023 PAR ADHÉRENT

SERVICE RUISSELLEMENT EROSION

ADHÉRENT	OPÉRATION	PRÉVISIONNEL 2023
OURCQ ET CLIGNON	Etude de conception d'un plan d'hydraulique douce et de restauration du cours d'eau sur le bassin versant du ru des Gorgeats.	Suivi de l'étude, de la phase de conventionnement et de l'instruction réglementaire.
	Etude de conception d'un plan d'hydraulique douce sur le bassin versant de l'Ourcq amont.	Rédaction des dossiers réglementaires.
	Projet de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur le bassin versant de l'Ourcq aval.	Rédaction des pièces de marché, consultation, analyse des offres, demande de subvention et suivi de l'étude.
	Travaux d'hydraulique douce et structurante sur le bassin versant du Clignon amont.	Analyse des offres de la MOE, Consultation des entreprises pour le marché travaux, demande de subvention et suivi des travaux.
	Etude de conception d'un plan d'hydraulique douce sur un sous bassin versant de l'Ordrimouille à Beuvarde.	Concertation avec les agriculteurs et autres acteurs du territoire pour validation des aménagements et actualisation des conventions.
	Réalisation d'une fascine sur la commune de Brumetz.	Entretien et suivi de l'état des aménagements.
	Réalisation d'une fascine sur la commune de Dammard	Entretien et suivi de l'état des aménagements.
	Réalisation d'une fascine sur la commune de La Ferté-Milon.	Entretien et suivi de l'état des aménagements.
	Réalisation d'une fascine sur la commune de Chézy-en-Orxois.	Entretien et suivi de l'état des aménagements.

ADHÉRENT	OPÉRATION	PRÉVISIONNEL 2023
USAGMA	Dossier en régie des adhérents (travaux et animation).	Demande de subvention et suivi de travaux.
	Rapport d'activités	Rédaction du rapport, demande de subvention pour les postes et comités de pilotage.
	Comités syndicaux (Bilans projets, DOB, BP...).	Préparation et Participation à l'ensemble des réunions de bureau et comités syndicaux ainsi qu'à l'étude de gouvernance.
	Communication	Actualisation du site internet et de la page LinkedIn, rencontres des partenaires techniques et financiers, réunions avec les EPCI...



USAGMA

Union des Syndicats d'Aménagements
et de Gestion des Milieux Aquatiques
10 rue du Bon Puits - 02000 Chivy-les-Etouvelles
Tél. 03.23.20.36.74 - Mail. union-des-syndicats@griv.fr

Retrouvez-nous sur www.union-des-syndicats.fr